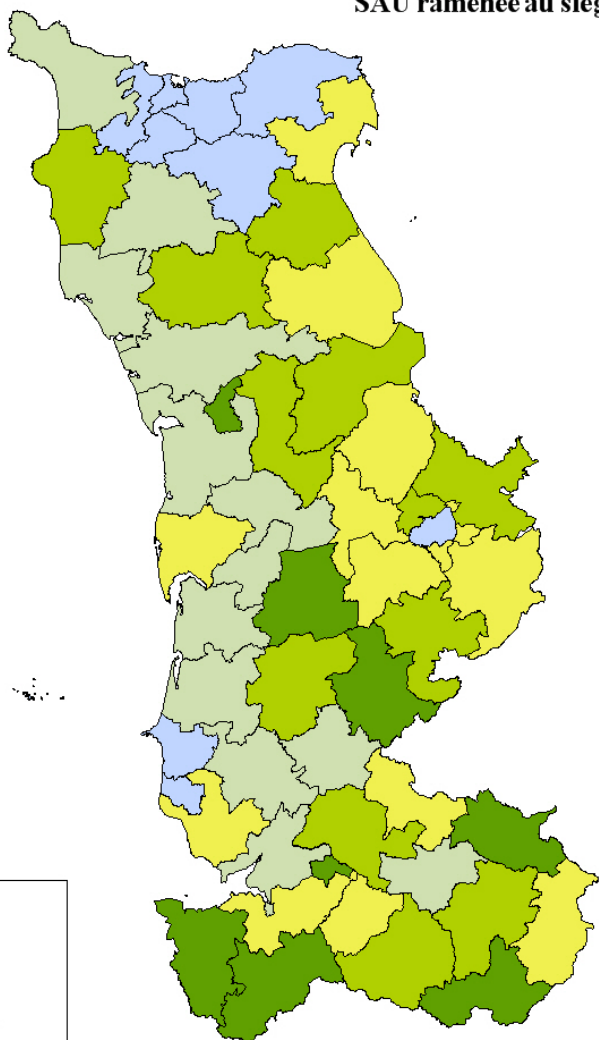


3-4 LA SURFACE AGRICOLE UTILISEE



Montabot

PART DE LA SAU EN 2010 DANS LA SURFACE CANTONALE TOTALE SAU ramenée au siège



3-4-1 La Surface Agricole Utilisée (SAU) en 2010

La Surface Agricole Utilisée par les exploitants recensés en 2010 dans le département de la Manche, totalise 427 120 hectares. Elle représente 71,3 % du département, qui couvre au total 599 156 hectares.

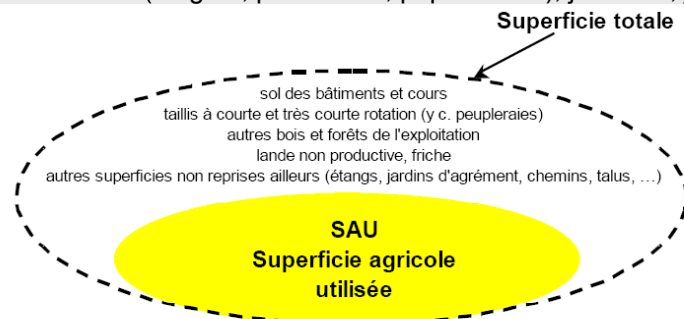
La SAU des petites exploitations recensées couvrent 39 720 hectares. Celle des exploitations dites « moyennes et grandes » totalise 387 400 hectares.

La moitié des cantons ont plus de 72 % de SAU, ¼ plus de 78 %. Les plus faibles valeurs sont observées au sud et à l'est de l'agglomération cherbourgeoise, au nord du Val-de-Saire, dans le canton de Granville.

Les taux sont sous la médiane, sur la côte ouest, entre Avranches et la Hague, exception faite du canton des Pieux.

Ces situations peuvent trouver une explication par la présence de zones boisées importantes (Val-de-Saire, région de Lessay), une extension significative de l'urbanisation et/ou d'une présence importante de l'agriculture de loisir, hors du champ du recensement agricole (Granvillais, Saint-Lô, agglomération de Cherbourg-Octeville).

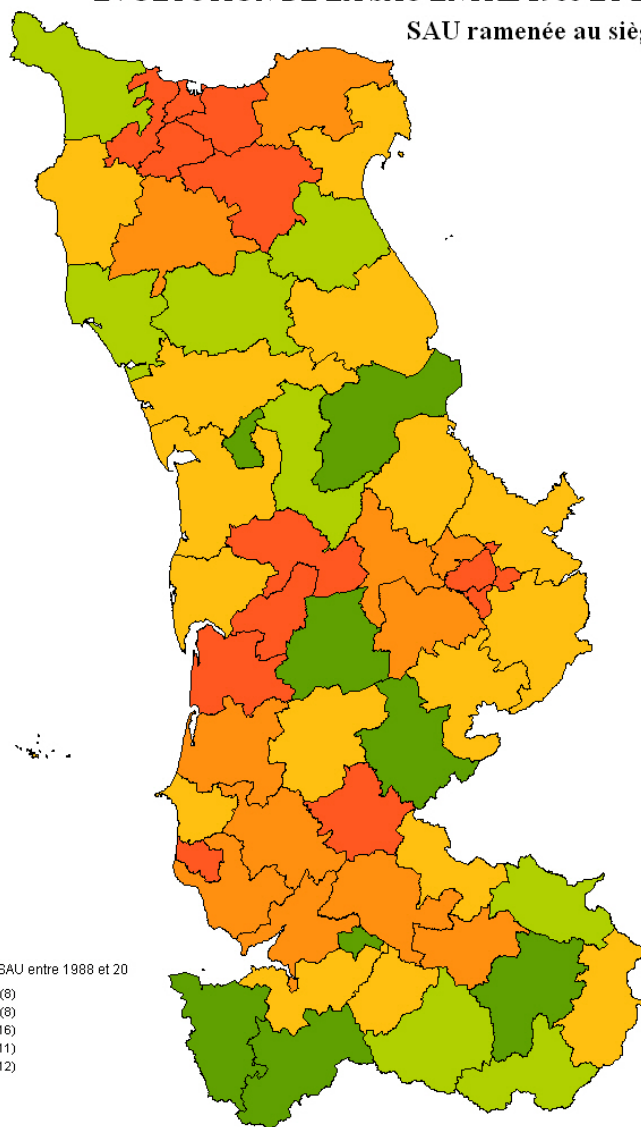
La SAU comprend : céréales, cultures industrielles, légumes secs et protéagineux, fourrages en culture principale, superficies toujours en herbe, pommes de terre, légumes frais, fraises et melons, fleurs et plantes ornementales, vignes, autres cultures permanentes (vergers, petits fruits, pépinières...), jachères, jardins et vergers familiaux.



La surface agricole du département vue par l'enquête Teruti-Lucas est estimée à environ 451 400 hectares. Près de 25 000 ha de terres agricoles demeurent donc en dehors du champ du recensement. Deux causes principales sont possibles : les détenteurs ne produisent pas (chevaux de selle, ânes,...) ou bien ils n'ont pas été recensés.

EVOLUTION DE LA SAU ENTRE 1988 ET 2010

SAU ramenée au siège



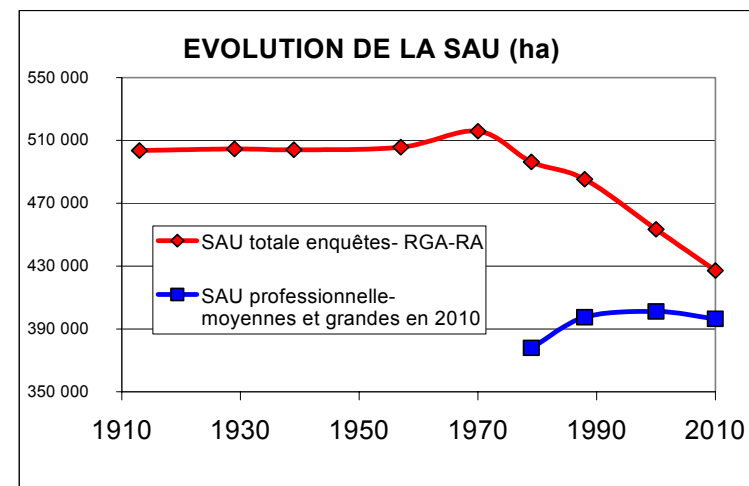
3-4-2 Evolution de la Surface Agricole Utilisée

La Surface Agricole Utilisée diminue depuis le début des années 1970. Le recul se fait de façon assez régulière. Le rythme annuel de diminution est de 2 600 ha par an sur la dernière décennie.

La diminution n'a pas nécessairement d'impact sur l'agriculture « professionnelle » des « moyennes et grandes exploitations ». En effet elle s'opère principalement, à l'échelle départementale, sur les surfaces des petites exploitations où se pratique une agriculture de complément ou de loisir. Ces petites structures par la taille et la valeur de la production se sont délestées de 77 000 hectares depuis 1979. Entre 2000 et 2010 cette catégorie d'exploitations a cédé environ 12 600 hectares.

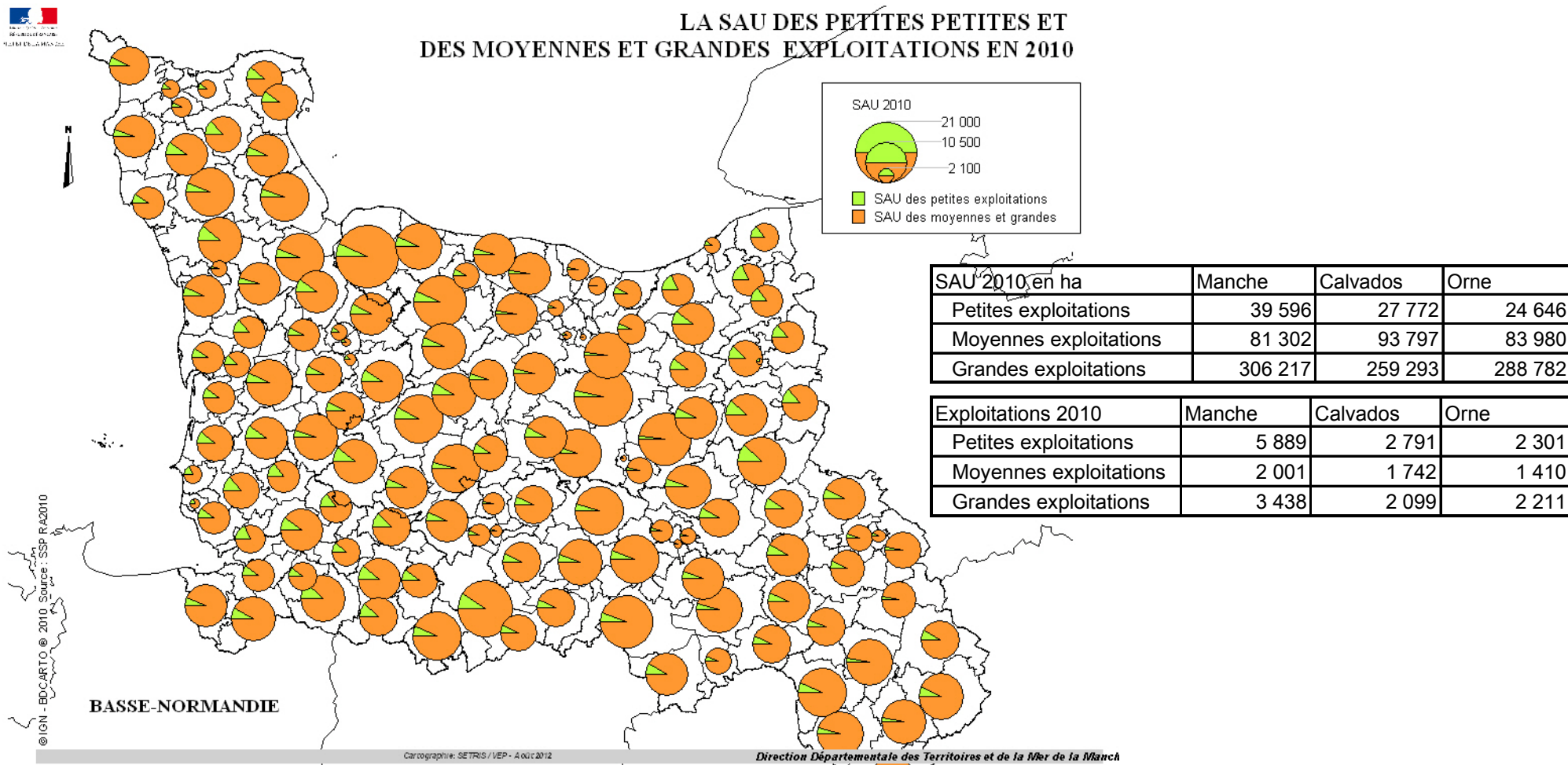
La surface des moyennes et grandes exploitations est relativement stabilisée autour de 390 000 hectares. On constate toutefois un fléchissement entre 2000 et 2010.

La diminution de la SAU est constatée partout sur le département, mais elle est plus modérée dans l'extrémité sud et sur quelques rares cantons du centre du département. Elle est importante dans les cantons qui jouxtent l'agglomération de Cherbourg-Octeville, dans un croissant de cantons qui part de Saint-Lô, passe par Coutances, le Granvillais et aboutit au sud au canton de Brécey.



3-4-3 La Surface Agricole Utilisée : vue régionale

Les surfaces utilisées par les petites exploitations représentent 6 % du sol dans l'Orne, 7 % dans le Calvados et 9 % dans la Manche. Dans certains cantons du Pays d'Auge calvadosien, la part de la SAU peut dépasser 15 %, voire 20 %. Elle est au maximum de 11 % dans la Manche et de 16 % dans l'Orne.

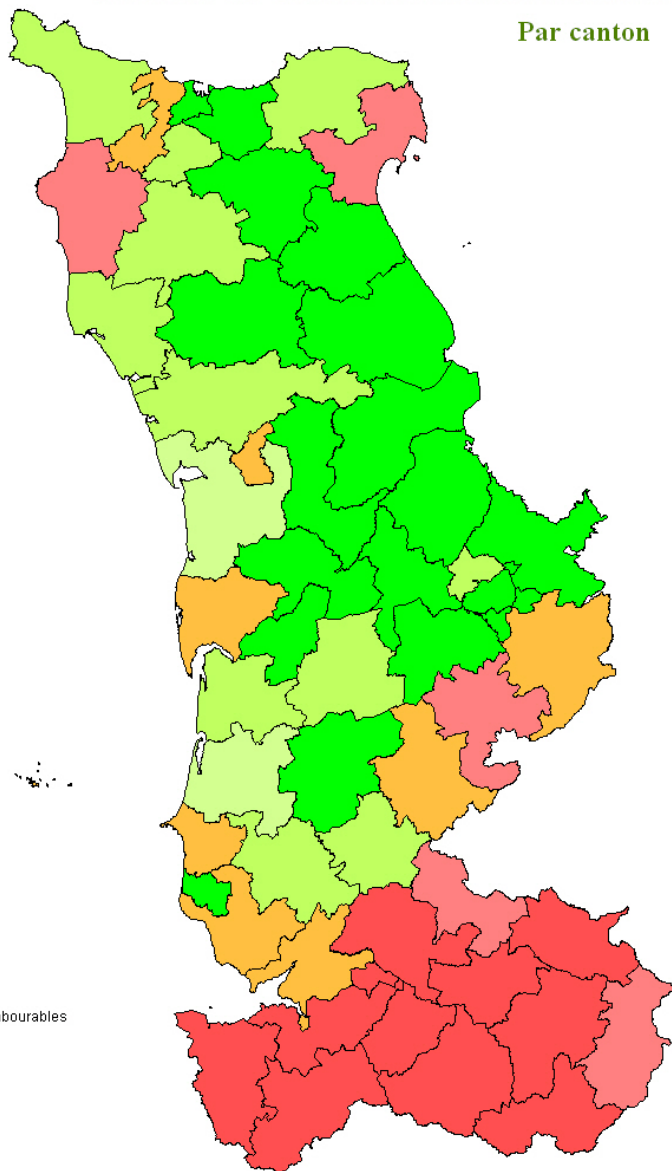


3-5 LES CULTURES



LA PART EN TERRE LABOURABLE EN 2010

Par canton



3-5-1 La surface en labour en 2010

En 1979, 20 % de la SAU totale étaient labourés. En 1998 cette part était portée à 28 %, en 2000 à 44 %. En 2010 elle est désormais de 46 %.

Dans le périmètre des moyennes et grandes exploitations la part des labours est de 57 % en 2010. Elle a progressé de 10 points en 10 ans.

La Manche présente 3 grands secteurs :

- L'extrémité sud, caractérisée par une forte présence des labours, leur part dépasse les 60 % de la SAU.
- Les cantons de la façade maritime ouest, de l'Avranchin à la Hague, auxquels il faut ajouter le Val-de-Saire, qui constituent une zone où le labour concerne de 50 à 60 % de la SAU.
- La moitié nord-est entre Saint-Lô et Valognes, où les labours couvrent moins de 45 % de la SAU. Le bocage du Plain, autour de Sainte-Mère-Eglise, est le berceau de la révolution herbagère du 19ème siècle, il reste traditionnellement le pays de l'herbe.

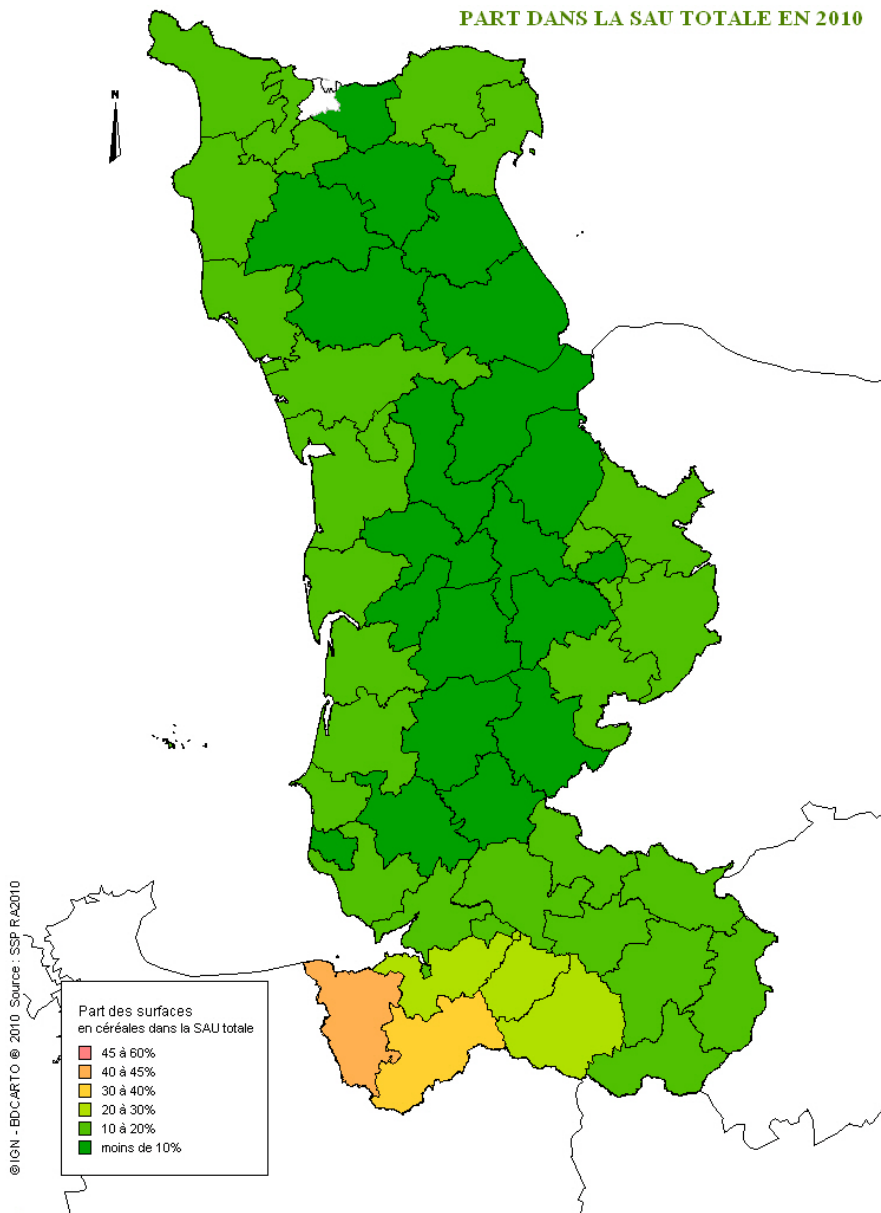
La surface des labours est maintenant en partie figée par la réforme de la PAC. En effet une évolution des règles de la conditionnalité a été mise en place depuis 2010, et en particulier l'exigence d'une nouvelle norme de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) "gestion des surfaces en herbe".

Tous les exploitants agricoles de métropole demandeurs d'aides soumises à la conditionnalité qui disposaient de surface en herbe (prairies naturelles, prairies temporaires de plus de 5 ans et prairies temporaires) en 2010, année retenue pour établir les références individuelles, sont concernés.

Il est **exigé un maintien global des surfaces en herbe au niveau de l'exploitation**. Les **pâturages permanents** qui regroupent les prairies permanentes (PN), les prairies temporaires de plus de 5 ans (PT5 ou PX), les estives et les landes et parcours doivent être intégralement maintenus. Les **prairies temporaires**, qui entrent dans la rotation de l'exploitation, peuvent être retournées à condition de conserver une surface équivalente à 50 % de la surface déclarée en prairies temporaires en 2010.

LES CEREALES

PART DANS LA SAU TOTALE EN 2010



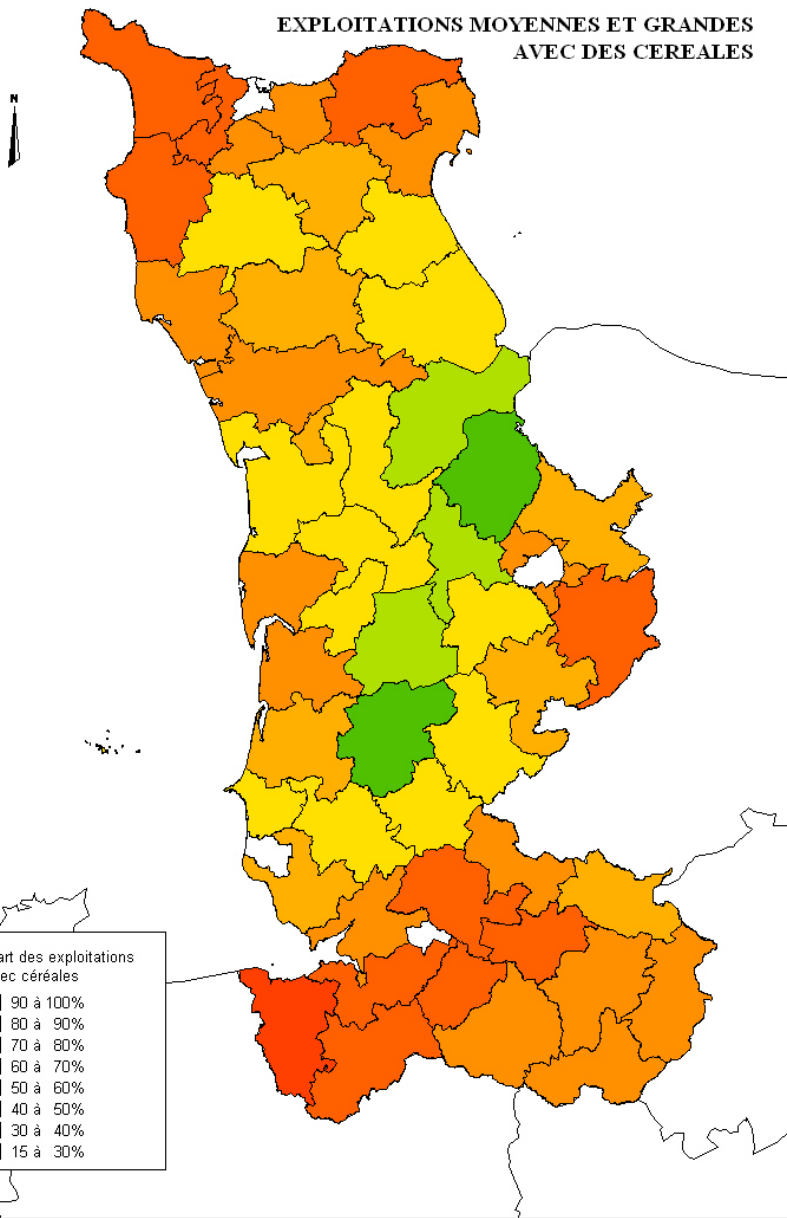
3-5-2 La surface en céréales à paille et maïs grain

Les céréales à paille et le maïs grain occupent 56 700 ha en 2010. 38 100 ha sont destinés au blé tendre, 6 900 ha aux orges et 7 700 ha au maïs grain. La progression des céréales est remarquable. La sole a été multipliée par 3 depuis 1979. Entre 2000 et 2010, elle a progressé de 27 %. Le blé tendre a été multiplié par 5 sur la période 1979-2010 et progresse de 18 % entre 2000 et 2010. Le maïs grain, qui ne couvre que 13,5 % de la sole céréalière, progresse dans les mêmes proportions que le blé. L'extrémité sud-ouest du département est le secteur céréalier.

| RGA - RA | céréales (ha) | blé | orge | maïs grain |
|----------|---------------|-------|------|------------|
| 1979 | 18310 | 7668 | 6589 | 1412 |
| 1988 | 29265 | 18195 | 6902 | 1814 |
| 2000 | 44632 | 32234 | 4192 | 6178 |
| 2010 | 56692 | 38081 | 6893 | 7696 |

CEREALES 2010

EXPLOITATIONS MOYENNES ET GRANDES
AVEC DES CEREALES

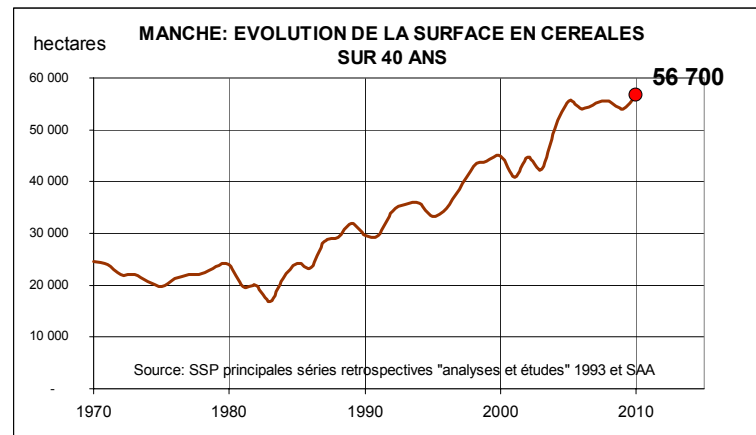


© IGN - BDCARTO © 2010. Source : SSP RA2010

Cartographie: SETRS / IEP - A OCT 2012

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

Les céréales sont utilisées dans 68 % des moyennes et grandes exploitations. La Hague, le Val-de-Saire, la Baie du Mont-Saint-Michel, le secteur de Torigni-sur-Vire sont les territoires où son usage est le plus courant.



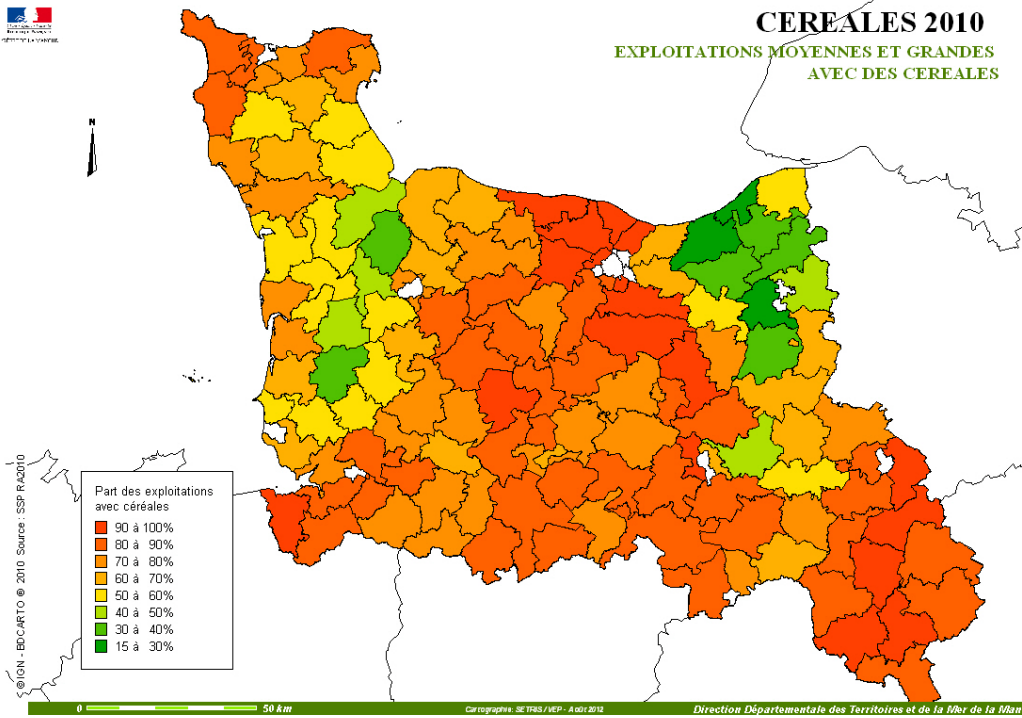
3-5-3 Les surfaces en céréales à paille et maïs grain : vue régionale



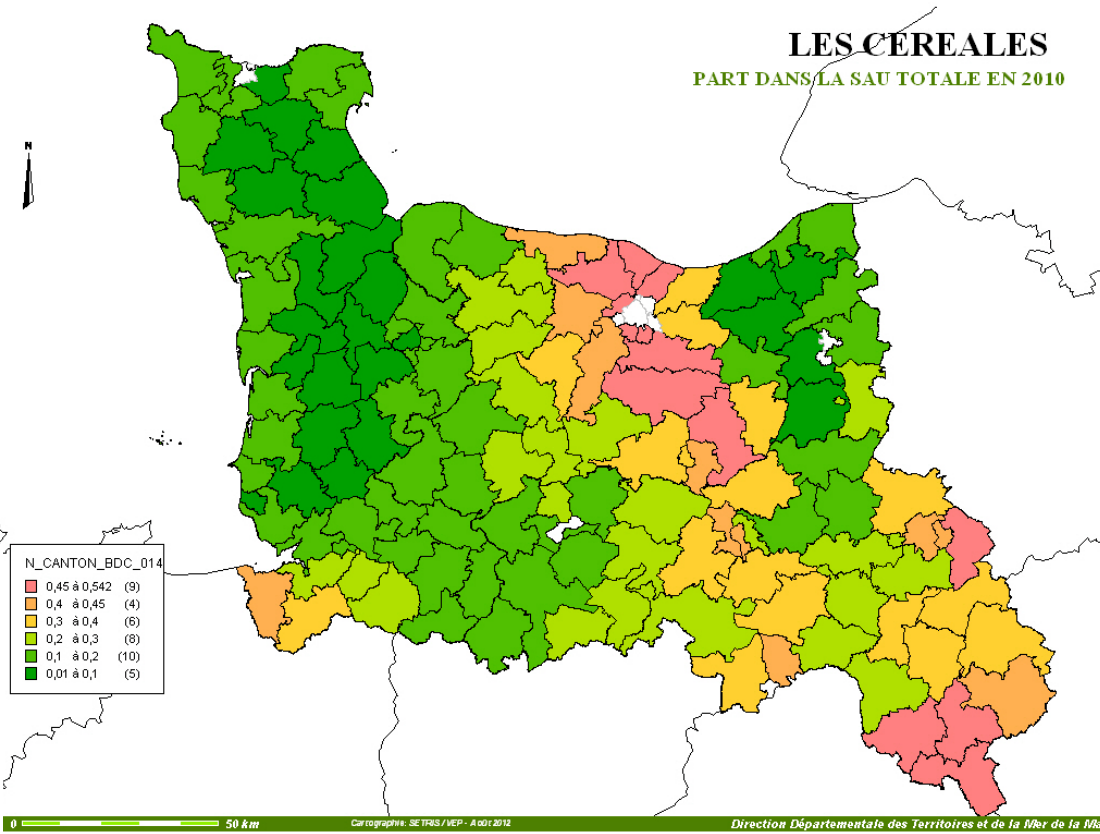
Les départements du Calvados et de l'Orne concentrent 80 % des 278 000 ha de céréales bas-normands. Les « campagnes » de Caen, de Falaise, d'Argentan, d'Alençon et le Perche constituent les principaux terroirs céréaliers.

Le Cotentin, les bocages intérieurs de la Manche, le Pays d'Auge et le Pays d'Ouche sont au contraire les territoires les moins emblavés.

CEREALES 2010
EXPLOITATIONS MOYENNES ET GRANDES
AVEC DES CEREALES



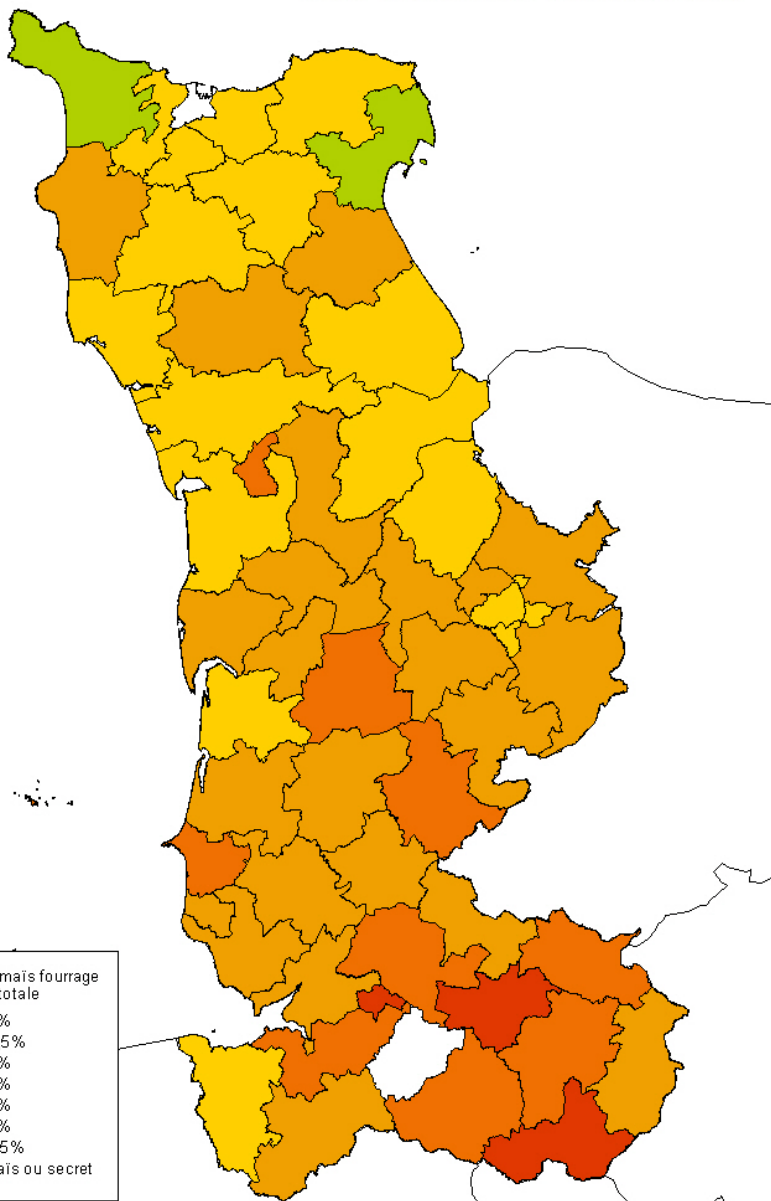
LES CEREALES
PART DANS LA SAU TOTALE EN 2010



Les taux d'utilisation des céréales dans les exploitations « moyennes et grandes » sont très forts sur une grande partie du Calvados et de l'Orne, notamment dans les plaines céréalières et le Perche où plus de 80 %, voire 90 %, des exploitations assurent une production de céréales. On retrouve des taux équivalents dans le sud et nord de la Manche. Les taux moyens sont de 71 % dans le Calvados et 80 % dans l'Orne. Dans plusieurs cantons du Pays d'Auge les taux d'utilisation tombent à moins de 25 % voire 15 % dans 4 d'entre eux.

LE MAÏS FOURRAGE

PART DANS LA SAU TOTALE EN 2010



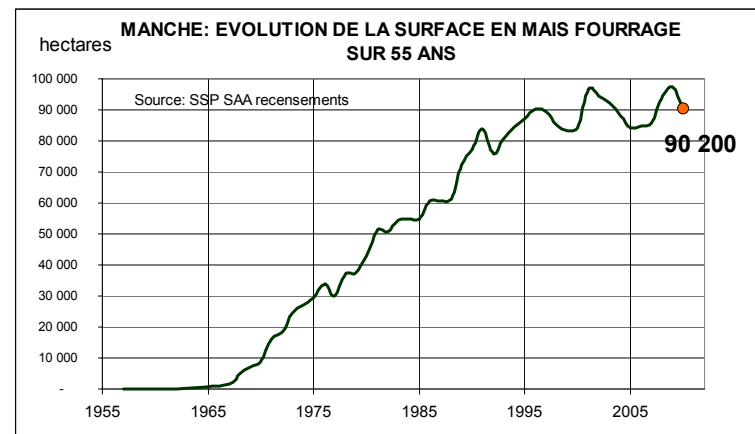
3-5-4 La surface en maïs fourrage

Les exploitants de la Manche utilisent, en 2010, 90 200 ha de maïs fourrage ou ensilage. Cette céréale a été introduite au milieu des années 1960 et n'a cessé son extension depuis.

En 2010 la part du maïs dans l'ensemble de la SAU est de 22 %.

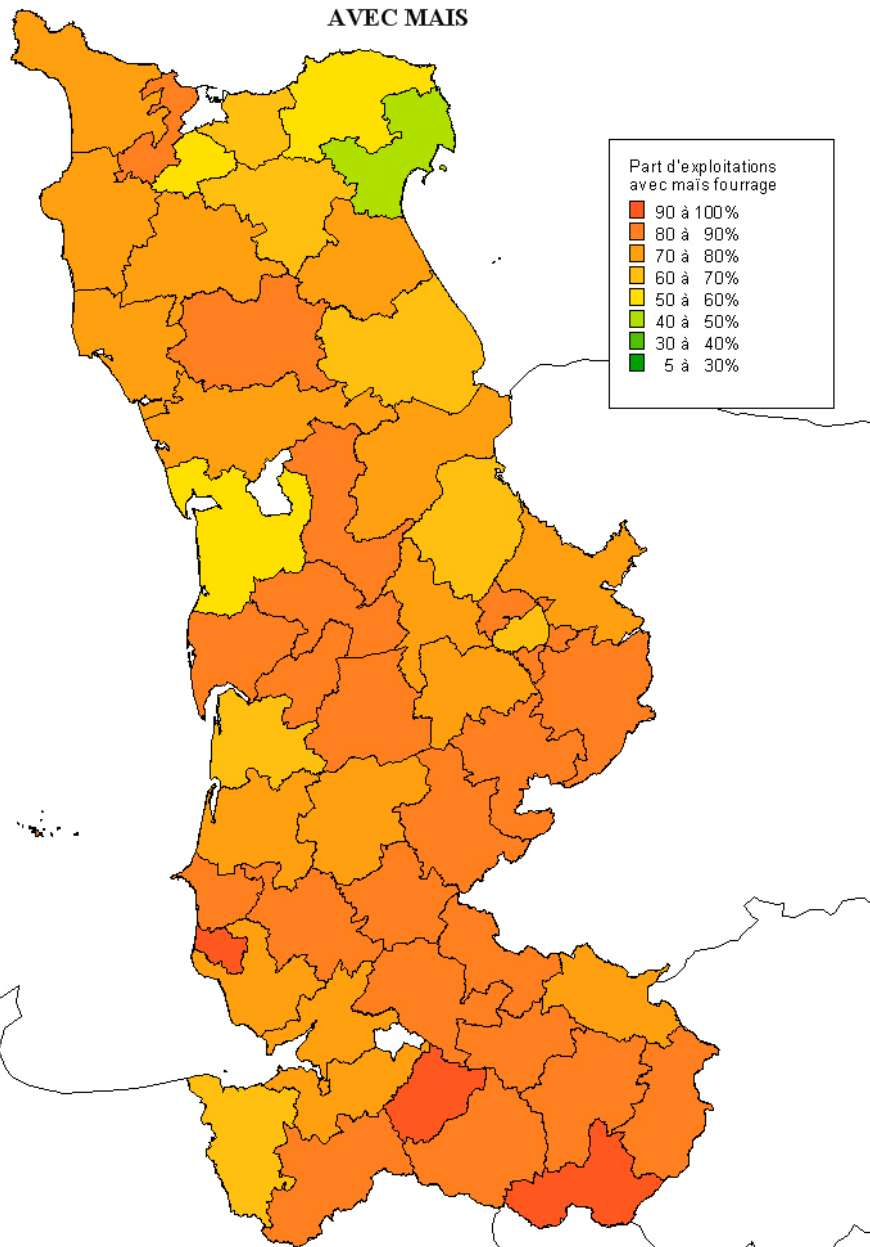
La surface en maïs progresse de 10 000 ha en 10 ans.

Les cantons situés au sud des marais présentent les plus forts taux d'occupation, avec des valeurs maximales dans le Mortainais.



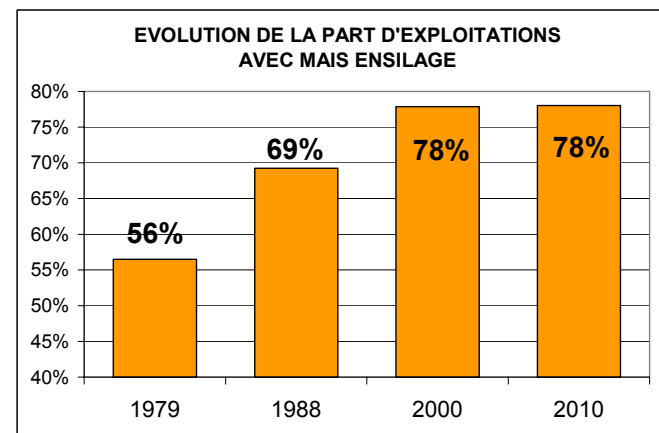
MAIS FOURRAGE 2010

EXPLOITATIONS MOYENNES ET GRANDES
AVEC MAIS



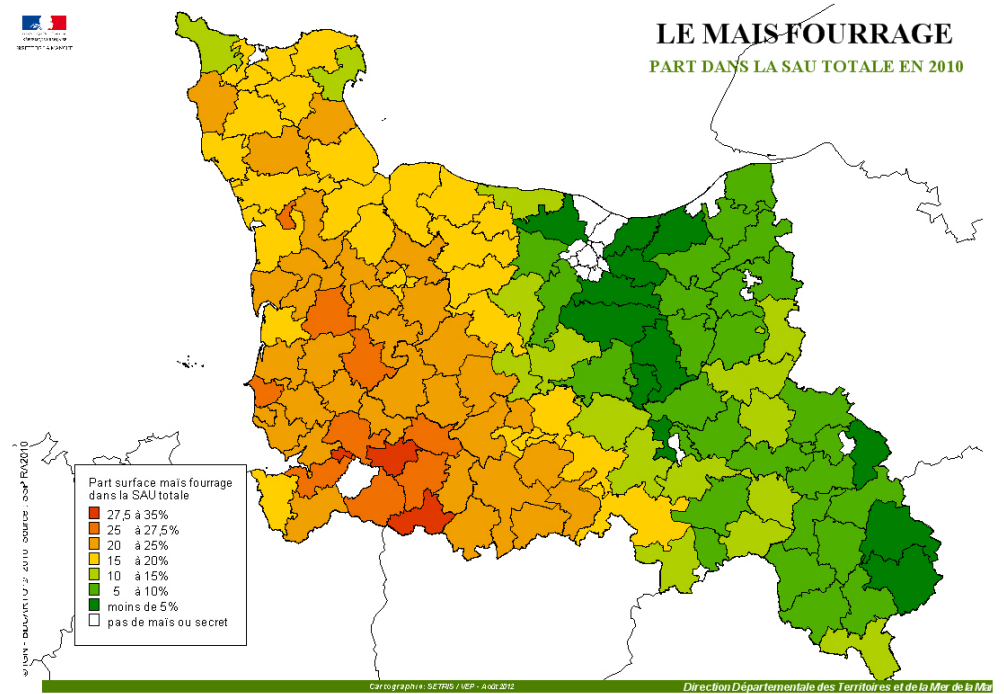
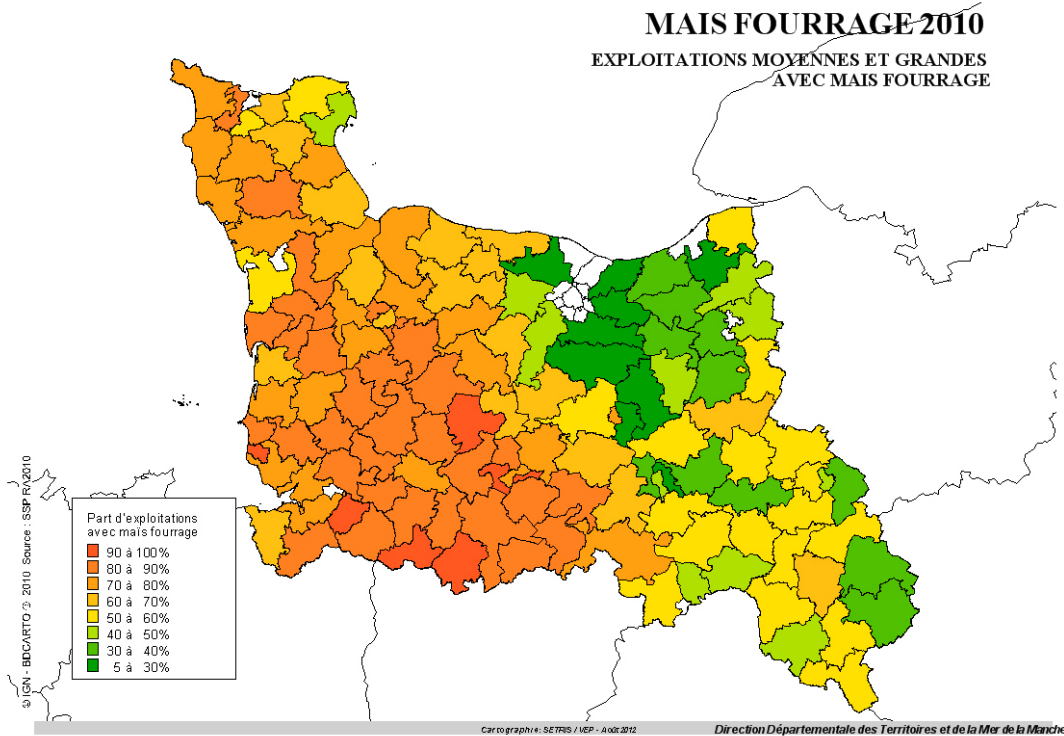
Le maïs fourrage est présent dans 78 % des exploitations moyennes et grandes. Dans l'extrémité sud du département, dans le Bocage Normand, le sud du Saint-Lois et le centre du Coutançais, les valeurs dépassent cette moyenne. Son usage est plus modeste dans la pointe nord-est du Cotentin.

Son utilisation était déjà bien ancrée en 1988 et plus encore en 2000. Il n'y a pas eu d'évolution sur ce plan entre 2000 et 2010.



3-5-5 Le maïs fourrage : vue régionale

Le département de la Manche détient 50 % des 180 000 ha de maïs ensilage bas-normand. Le Calvados et l'Orne se partagent pour moitié environ le reste. Toute la Basse-Normandie occidentale rassemble l'essentiel de la sole en maïs avec les surfaces les plus importantes dans le Bocage Normand. A l'est du fleuve Orne, dans les « campagnes » de Caen, de Falaise, d'Argentan, d'Alençon, dans les marais de la Dives, dans le Pays d'Auge et le Perche les étendues maïsicoles se font rares, elles couvrent moins de 15 %, voire moins de 5 % de la SAU.

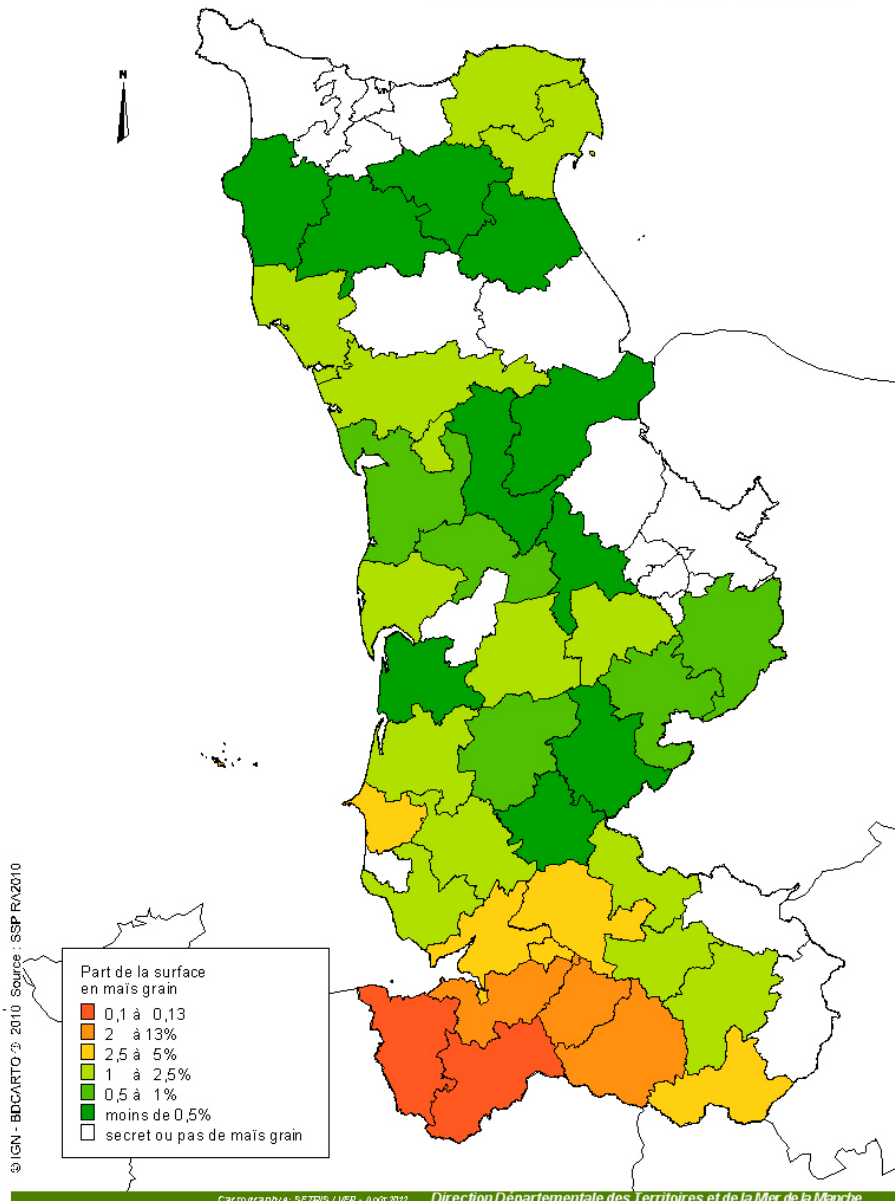


La carte de l'utilisation du maïs dans les exploitations reprend la géographie de son implantation. Les taux les plus forts sont observés dans le Bocage Normand. Dans cette zone aux frontières des trois départements, les taux dépassent localement 90 %.

Il entre dans le système d'exploitation de 50 % des exploitations du Calvados et 60 % de celles de l'Orne. Dans les zones d'élevage de l'est des départements de l'Orne et du Calvados, les agriculteurs ne s'appuient que marginalement sur le maïs dans leur système fourrager.

LE MAÏS GRAIN

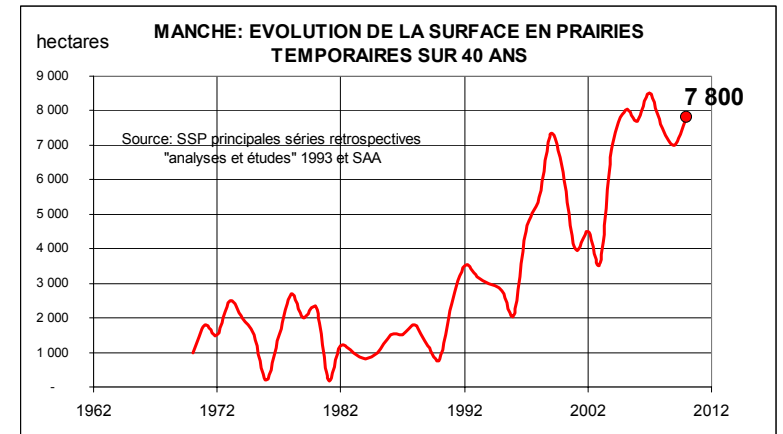
PART DANS LA SAU TOTALE EN 2010



3-5-6 La surface en maïs grain

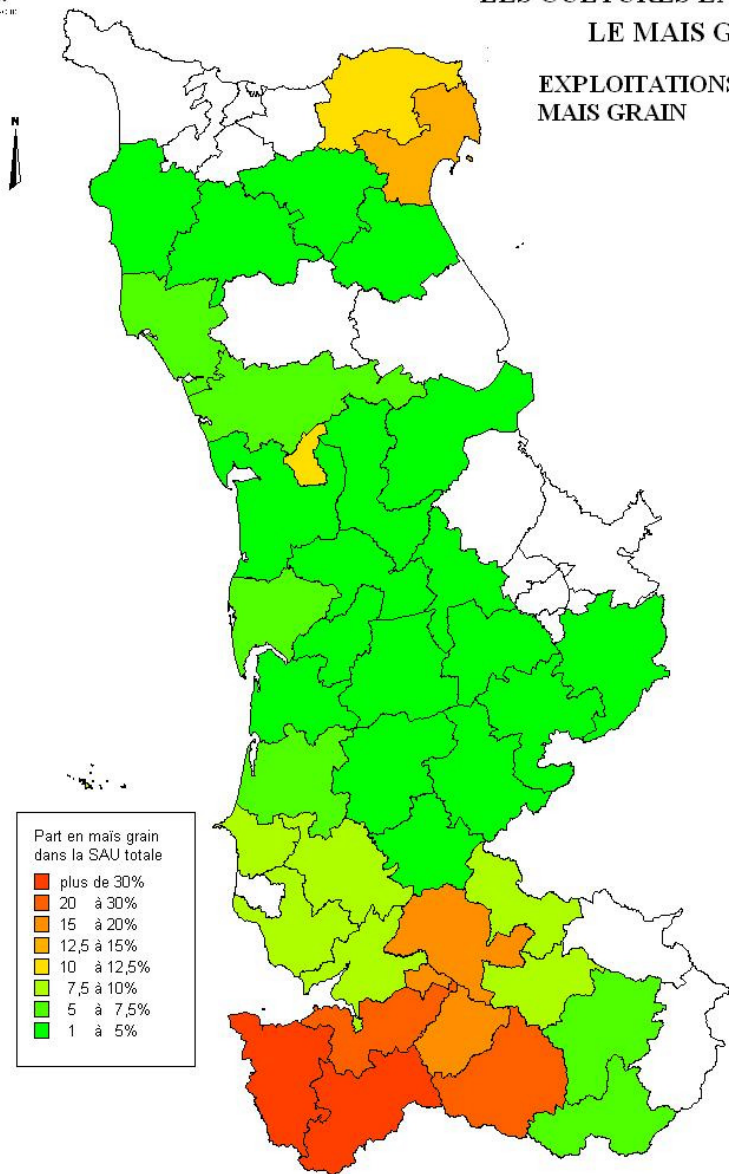
Le maïs grain couvre 7 800 ha en 2010. La sole varie quelque peu d'une année à l'autre, certains exploitants utilisent en effet cette production comme variable d'ajustement avec le maïs fourrage. Après une année de bon rendement en maïs fourrage, ils étendent au dernier moment la sole en maïs grain et inversement en année de rendement médiocre.

Les deux cantons de Pontorson et Saint-James assurent la culture de 20 % de la sole départementale en maïs grain. Si on leur adjoint les cantons voisins, la zone rassemble 50 % de la surface totale .



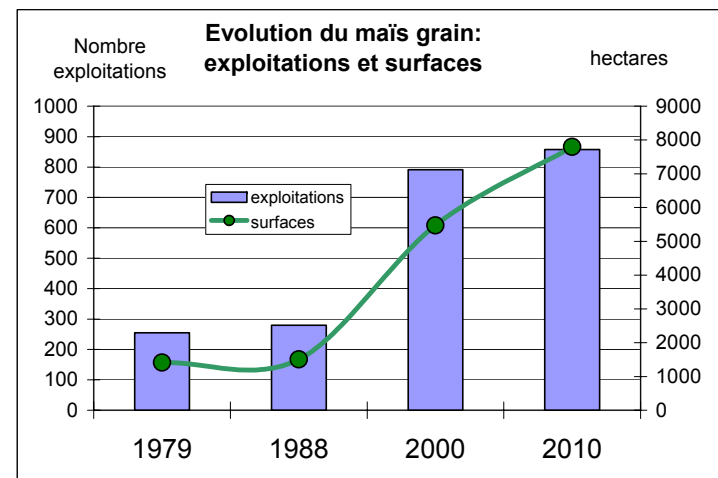
LES CULTURES EN 2010 LE MAÏS GRAIN

EXPLOITATIONS AVEC
MAÏS GRAIN



Moins de 10 % des exploitants déclarent du maïs grain, mais ce taux est de 56 % sur la zone de production et de 35 % à la périphérie de ce territoire. Dans le Val-de-Saône on note aussi un usage plus fréquent de la céréale.

La progression du maïs grain s'est faite entre 1988 et 2000.

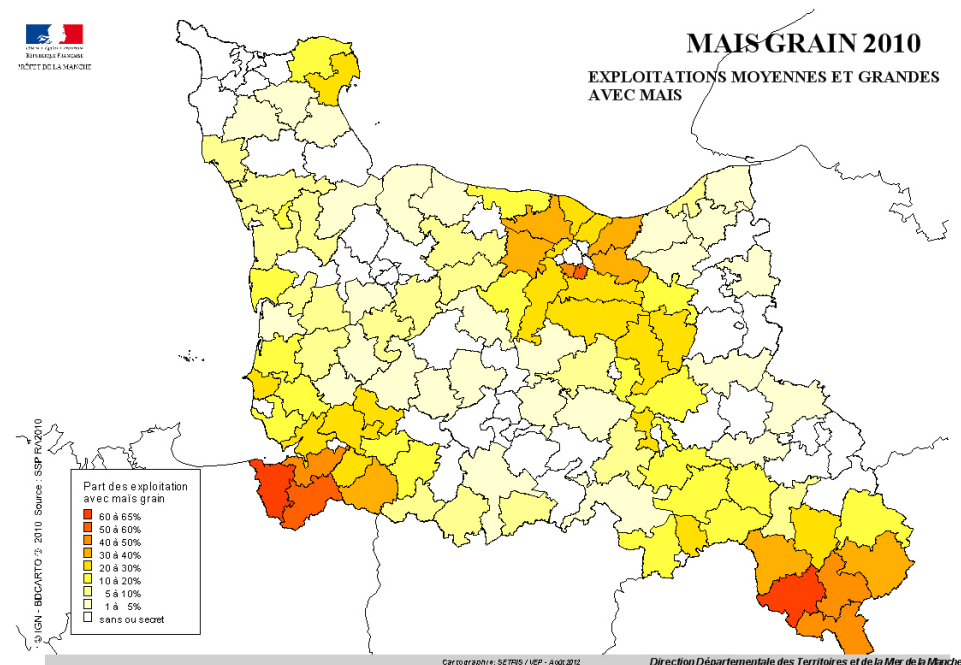
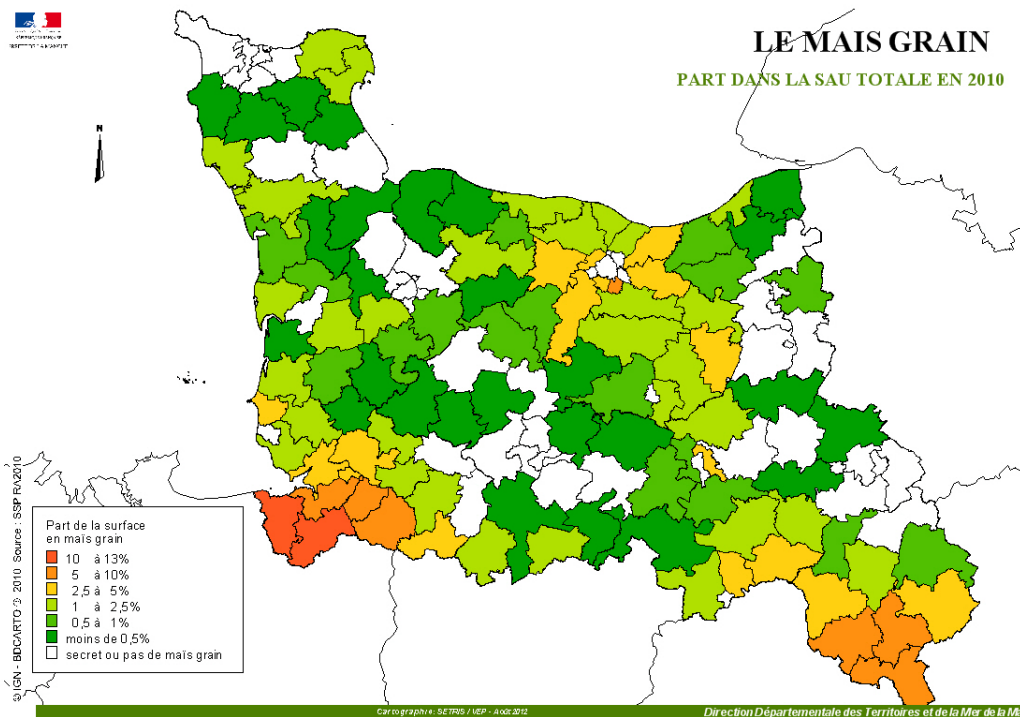


3-5-7 Maïs grain : vue régionale

En 2010, le département de la Manche détient 43 % de la sole en maïs grain de la région.

Le sud du Perche ornais constitue le second pôle de production en Basse-Normandie. Quelques cantons de la Plaine de Caen développent accessoirement cette culture.

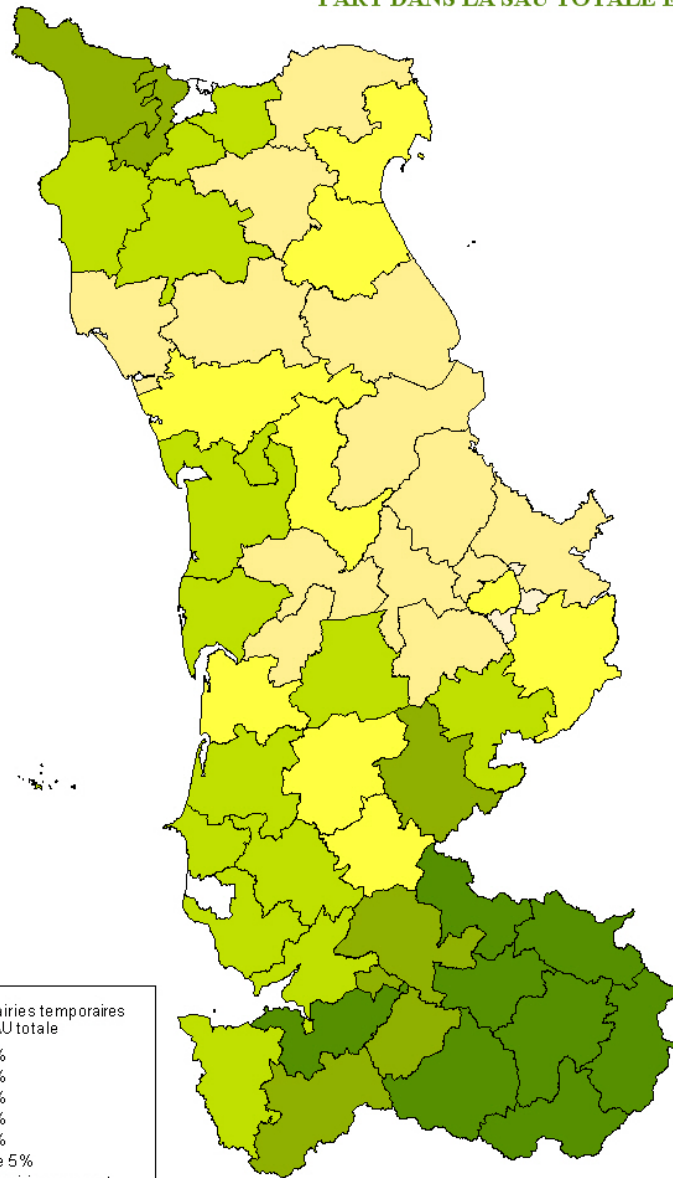
Elle est absente du Bocage Normand, du Cotentin, du Bessin, des Pays d'Auge et d'Ouche, de la Suisse normande et de l'Orne occidentale.



En ce qui concerne les exploitations avec maïs grain, 39 cantons sont soumis au secret statistique sur cette variable (*moins de 3 exploitations avec maïs ou une seule exploitation totalisant plus de 80% de la surface cantonale*), 15 cantons sont sans maïs grain. 48 cantons sur 97 affichent un résultat.

Dans les zones de production les plus spécialisées, le maïs est utilisé dans 40 % des unités.

LES PRAIRIES TEMPORAIRES PART DANS LA SAU TOTALE EN 2010



© IGN - BDCARTO 2010 Source : SSP RA2010

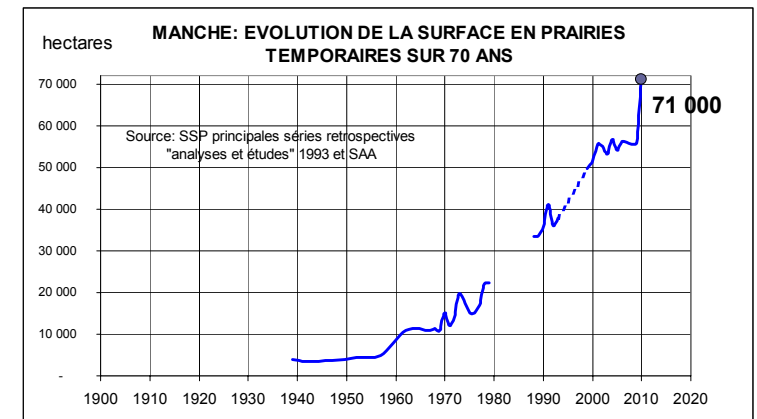
© IGN - BDCARTO 2010 Source : SSP RA2010

3-5-8 La surface en prairie temporaire

Les prairies temporaires ont pris un essor considérable depuis 20 ans. 33 500 ha étaient recensés en 1988, 54 000 ha en 2000 et 71 000 ha en 2010.

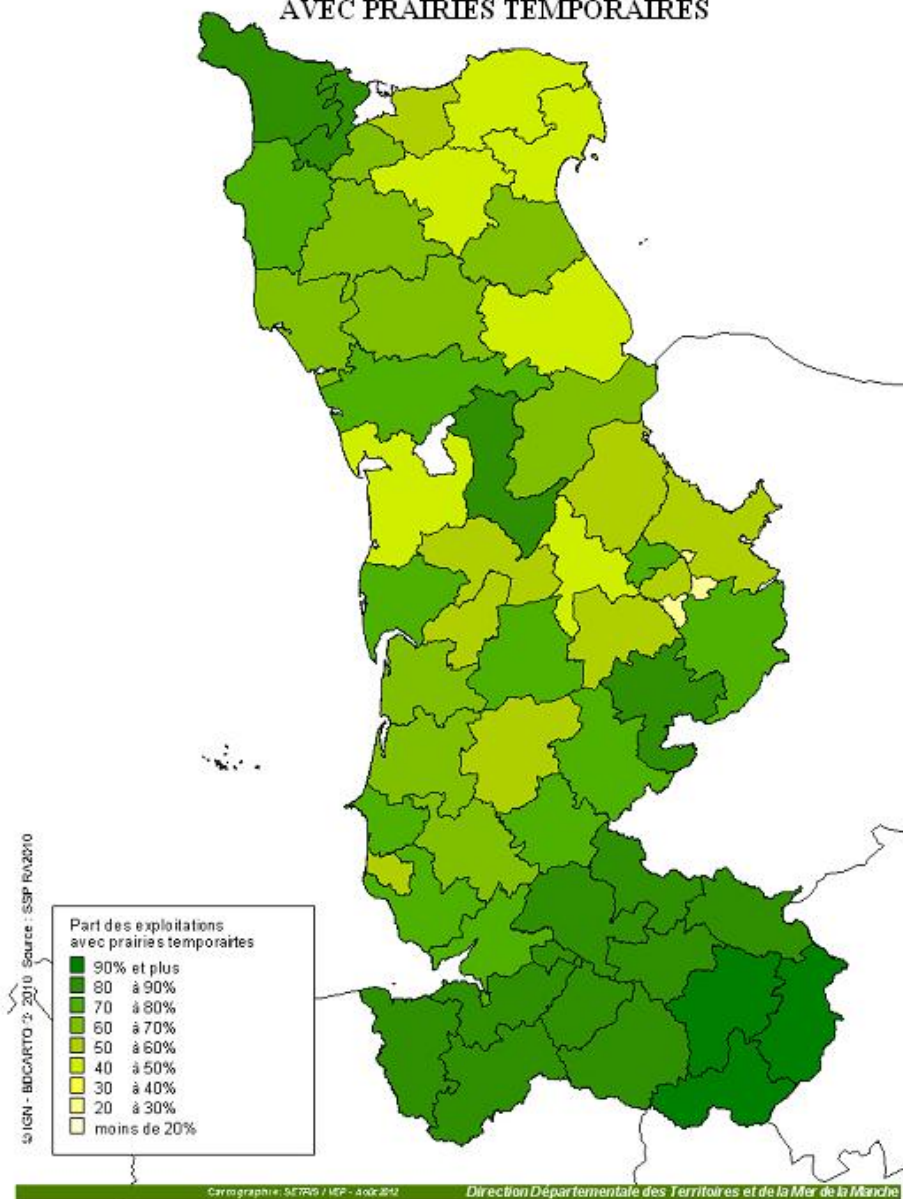
La surface a été notamment augmentée brutalement en 2010 suite à la nécessité de maintenir la surface en herbe des exploitations, toutefois avec une certaine flexibilité sur les prairies temporaires (voir plus haut).

La prairie temporaire couvre en moyenne 17 % de la SAU des moyennes et grandes exploitations. Sa part était de 8 % en 1988 et 13 % en 2000. Sa présence est particulièrement notoire dans le Mortainais où son taux d'occupation est de plus de 25 %. Par effet de proximité la prairie temporaire est assez largement utilisée dans le sud-est de l'Avranchin. La Hague se distingue dans la presqu'île du Cotentin avec 20 à 25 % de part dans la SAU .

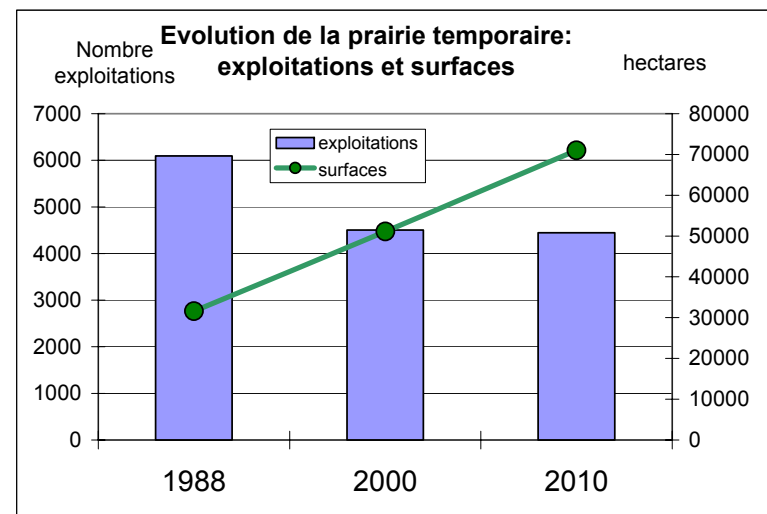


PRAIRIES TEMPORAIRES

EXPLOITATIONS MOYENNES ET GRANDES AVEC PRAIRIES TEMPORAIRES

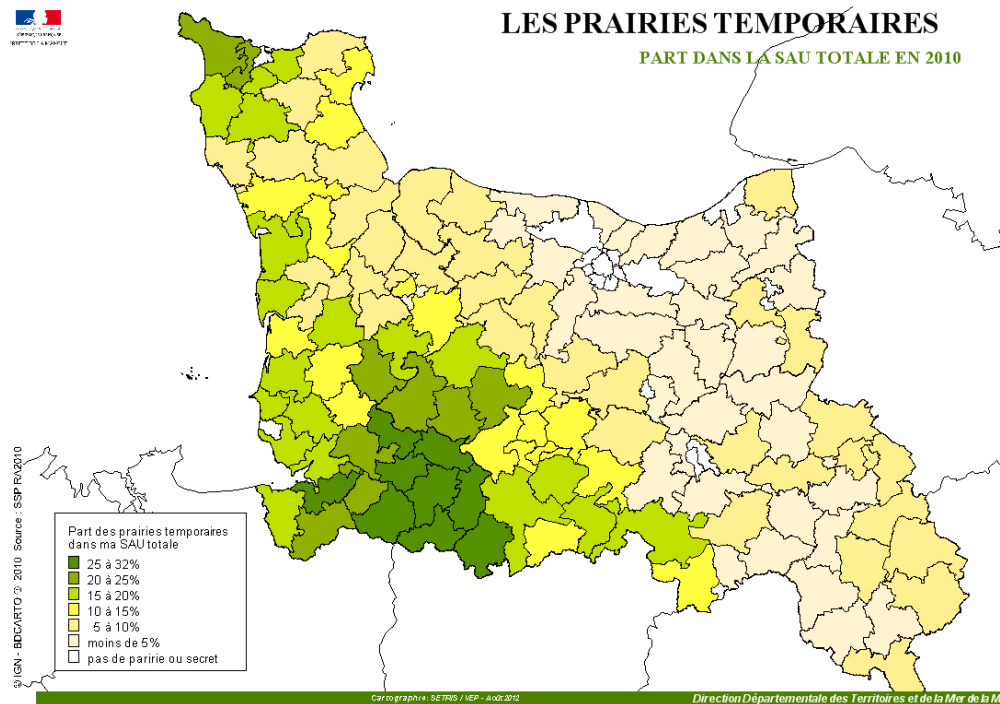
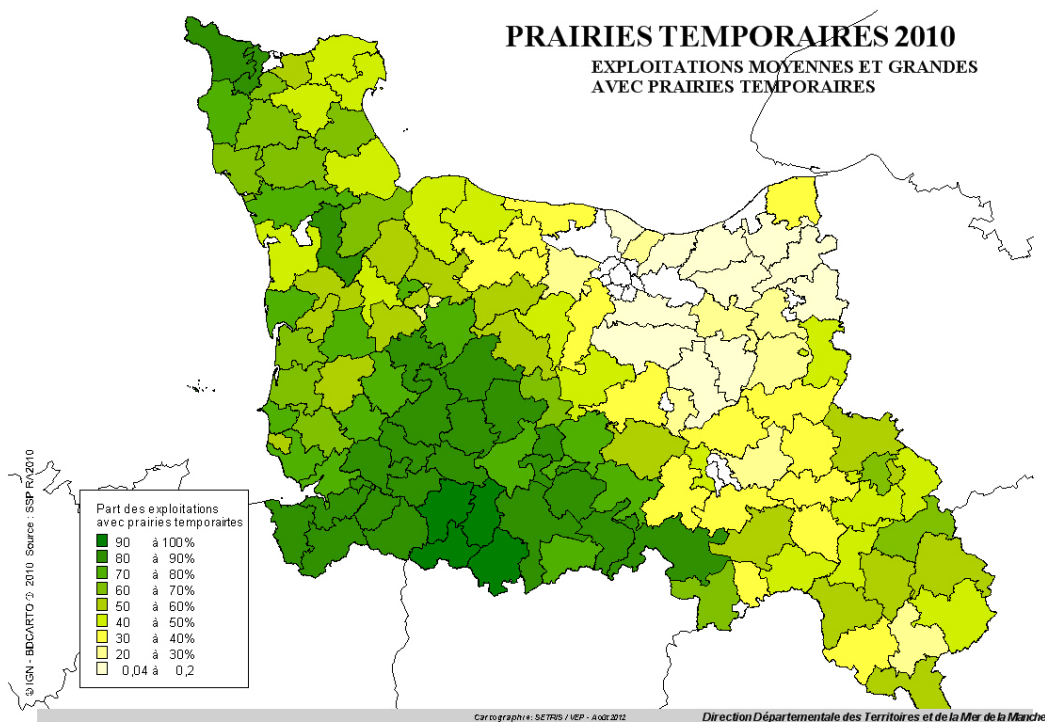


Près de 7 exploitations sur 10 couchent une partie de leur surface agricole en prairie temporaire. On note une moindre utilisation dans les zones légumières du Val-de-Saire et de Créances, et dans toute la moitié est au nord de Saint-Lô. Dans le Mortainais a contrario 89 % des exploitations en font usage.



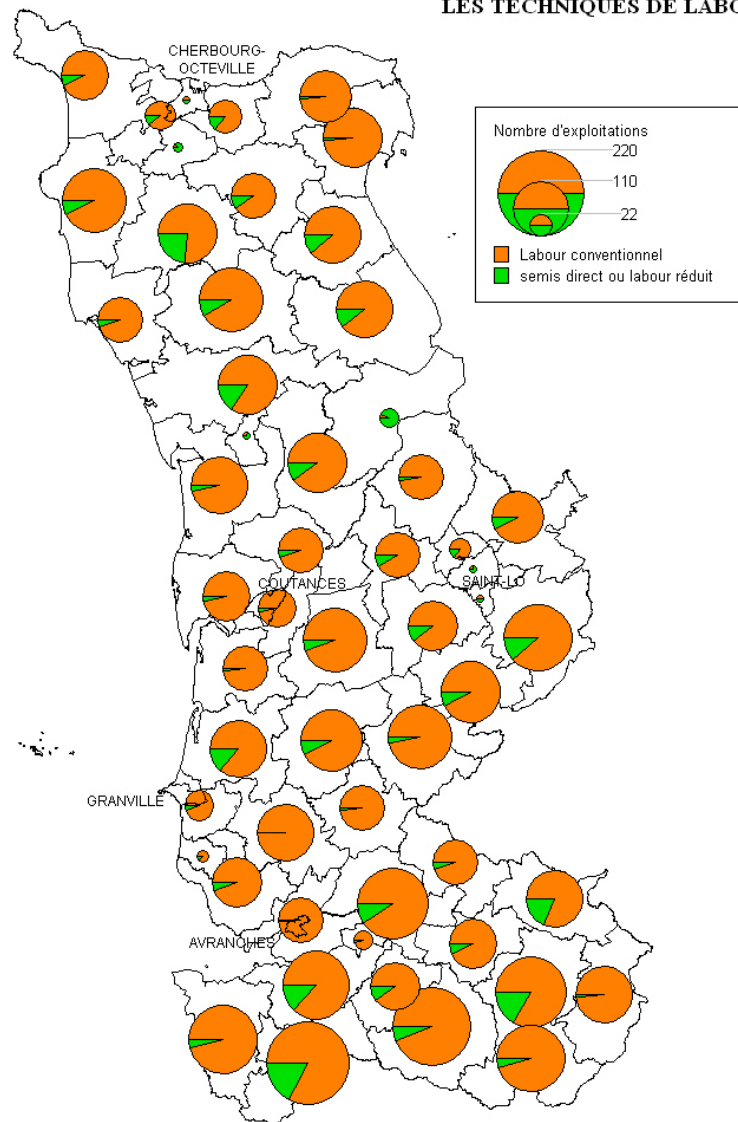
3-5-9 Les prairies temporaires : vue régionale

En 2010, la prairie temporaire couvre 127 300 ha en Basse-Normandie. La Manche avec principalement le Mortainais et le Domfrontais dans l'Orne sont les principales zones d'implantation. A l'est d'une ligne « Isigny-sur-Mer - Alençon » sa présence est très marginale dans la SAU. Elle est totalement absente quand l'élevage cède la place aux céréales et cultures industrielles.



La géographie de la mise en culture des prairies temporaires dans les exploitations est à l'image de sa part dans la SAU, si ce n'est que son usage est plus significatif dans le Perche et le pays d'Ouche que sa réelle importance.

LES PRATIQUES CULTURALES LES TECHNIQUES DE LABOURS



3-5-10 Méthodes de culture

3-5-10-a Le labour

En 2010, 450 exploitants environ*, soit 9 % de ceux qui utilisent des grandes cultures ou des prairies temporaires dans leur système d'exploitation, ont pratiqué un semis direct ou un travail du sol de conservation* (sans retournement ou réduit).

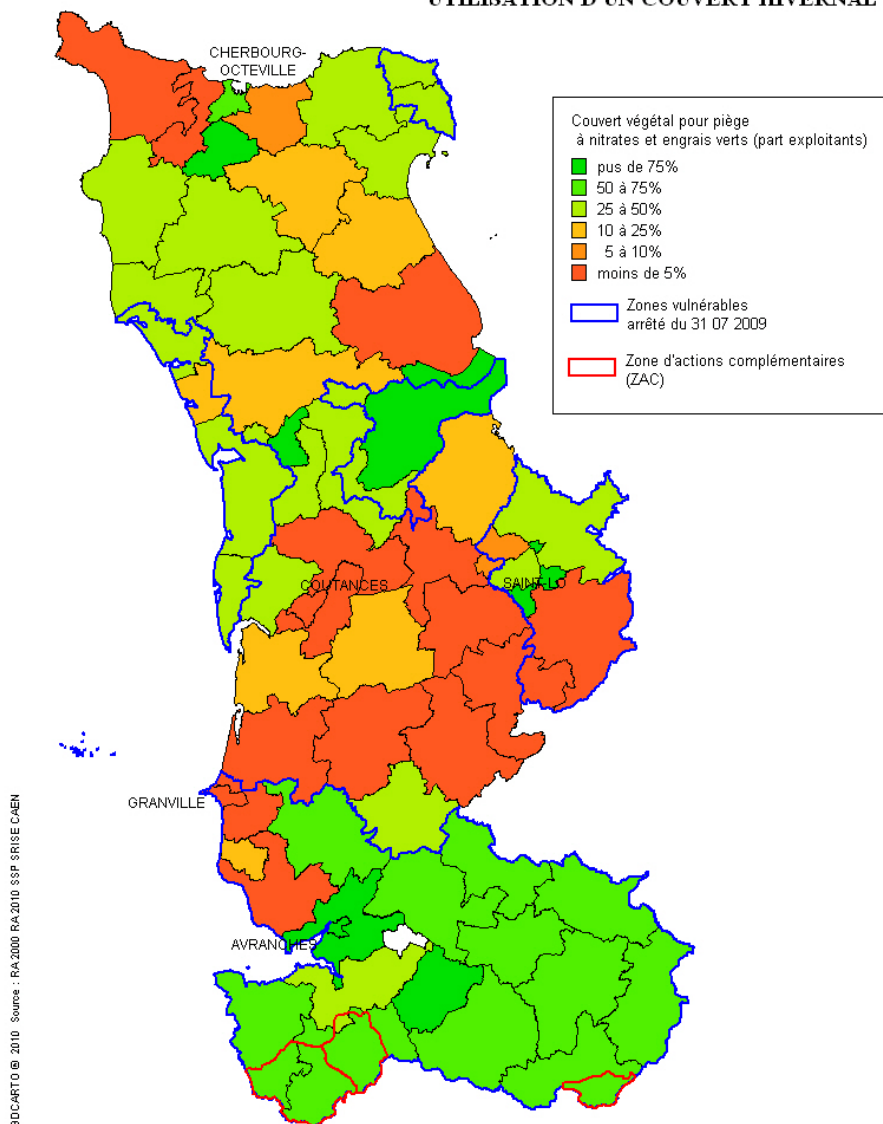
(*s'il y a secret statistique il est compté 1 exploitant)

Les superficies concernées sont de l'ordre de 13 000 ha, soit 8,6 % du total labouré.

Les méthodes non conventionnelles sont plus largement utilisées dans les cantons de Carentan, Bricquebec, Sourdeval, Saint-James, Mortain et La Haye-du-Puits : plus de 15 % des exploitants sont concernés.

Travail du sol de conservation : désigne une technique ou un ensemble de techniques culturales qui incorporent les résidus végétaux à la couche superficielle du sol pour limiter l'érosion et préserver l'humidité, normalement sans retourner la terre.

LES PRATIQUES CULTURALES UTILISATION D'UN COUVERT HIVERNAL



3-5-10-b Piège à nitrates engrais verts

La couverture des sols en hiver a pour but principal de limiter le lessivage des nitrates lors des fortes pluies hivernales. Elle permet également de lutter contre l'érosion des sols. *L'implantation d'une couverture était obligatoire en 2010 dans les zones d'action prioritaire, l'obligation est depuis 2012 étendue à l'ensemble des zones vulnérables.*

En 2010, 1 775 exploitants environ* ont pratiqué un couvert végétal en hiver après des cultures d'été. Cela concerne 37 % des exploitants.

(* s'il y a secret statistique il est compté 1 exploitant)

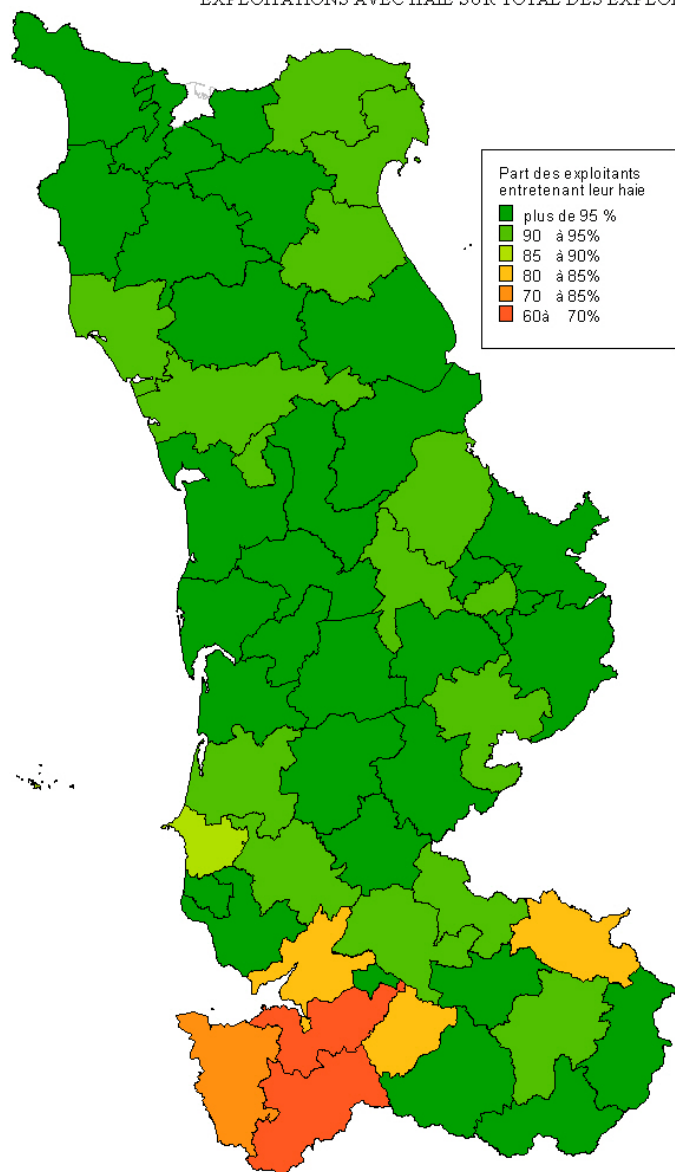
Les superficies concernées sont de l'ordre de 33 000 ha, soit 33 % des sols potentiellement nus en période hivernale (maïs, cultures industrielles).

La pratique des couvertures hivernales est plus courante sur toute la partie sud du département, au-delà d'une ligne Granville/Villedieu-les-Poêles, à l'exclusion de la côte granvillaise. Cet usage habituel se retrouve également sur toute une moitié est du Cotentin, de l'estuaire de la Sienne à l'anse de Vauville, et dans le Val-de-Saire.

Les agriculteurs de la Hague, du Plain, des parties sud des bocages de Coutances et Saint-Lô utilisaient peu le couvert hivernal en 2010.

L'ENTRETIEN DES HAIES EN 2010

EXPLOITATIONS AVEC HAIE SUR TOTAL DES EXPLOITATIONS



3-5-10-c L'entretien des haies

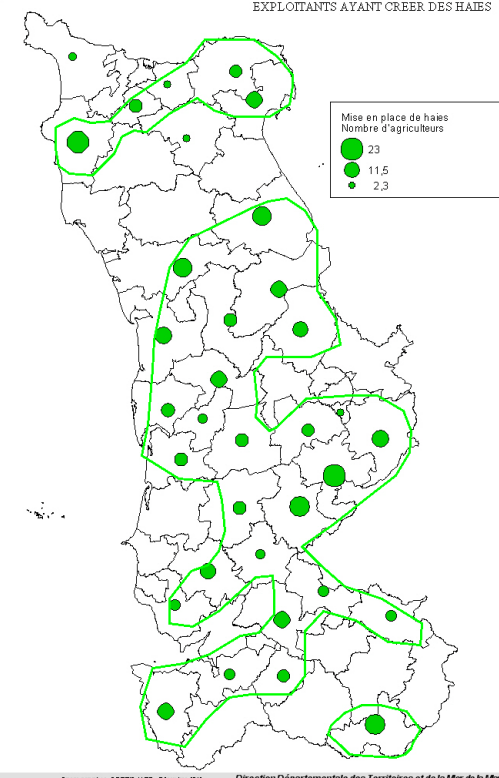
Le bocage est trop présent dans le département pour que son entretien (élagage) soit négligé. 95 % des exploitants des moyennes et grandes exploitations ont entretenu les haies pendant les 3 dernières années, soit 5 150 chefs d'exploitation (rapport fait avec le total des exploitants).

On constate que les nuances géographiques sur ce sujet sont très mineures. Une seule observation sur ce plan : les agriculteurs de la Baie du Mont-Saint-Michel sont les moins vertueux en matière d'entretien avec ceux de la région de Sourdeval et de Granville. Il faut aussi souligner que pour la première zone le bocage est très dégradé, parfois relique.

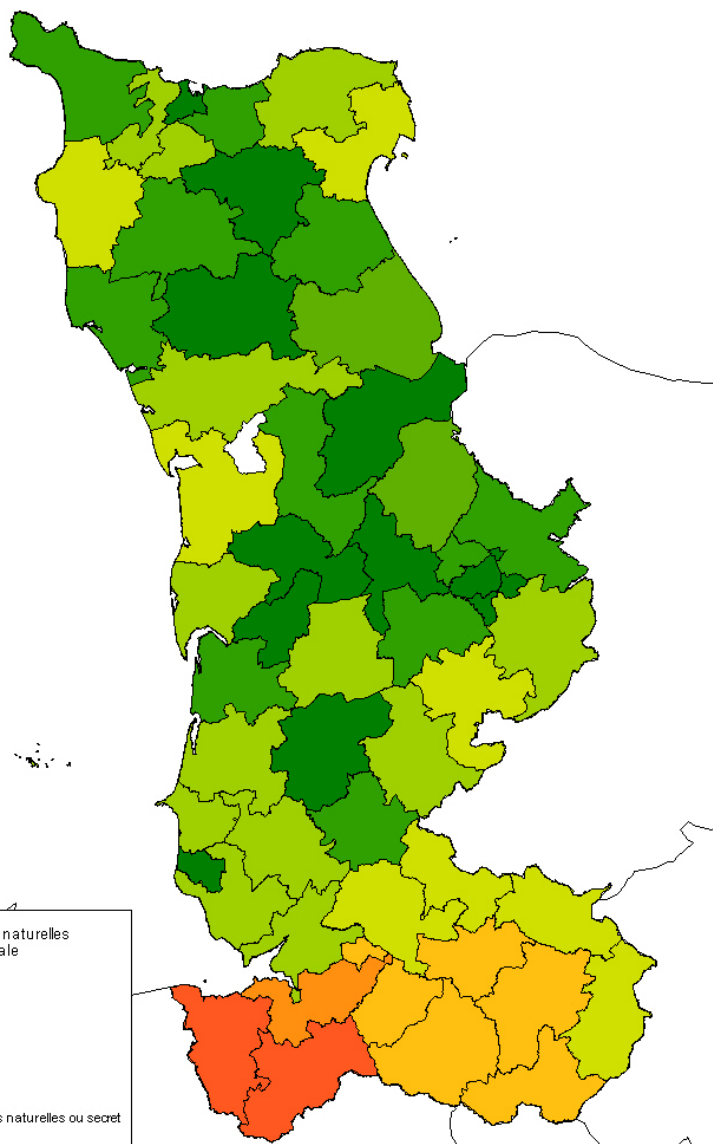
Des plantations de haies ont été réalisées pendant les années 2007 à 2010 par plus de 365 exploitants. La répartition des exploitants concernés montre une absence de réalisation sur certaines zones : nord du marais, dans la Hague (figé et dense), dans la zone granvillaise, au sud du Mortainais à l'exception du canton du Teilleul.

LA CREATION DE HAIES EN 2010

EXPLOITANTS AYANT CREE DES HAIES



LA SURFACE TOUJOURS EN HERBE PART DANS LA SAU TOTALE EN 2010



© IGN - BDCARTO 2010 - Source : SSP RA/2010

Cartographie : SETRIS / MEP - Août 2012

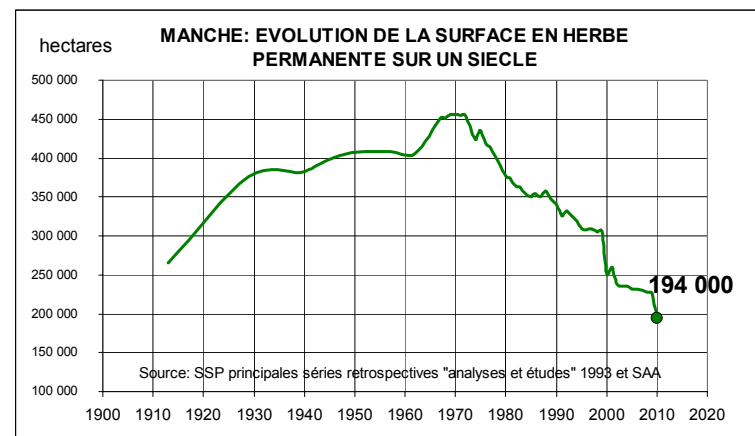
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

3-5-11 La prairie naturelle ou surface toujours en herbe (STH)

La Manche est une terre d'élevage et d'herbe. Les prairies se sont progressivement répandues sur le territoire, depuis la fin du 18^{ème} siècle jusqu'à la fin des années 1960. Depuis les pôles herbagers de la région du Plain et d'Isigny-sur-Mer, les prairies ont gagné pratiquement toutes les terres manchoises. Vers le sud, les terres labourables ont résisté à la déferlante verte.

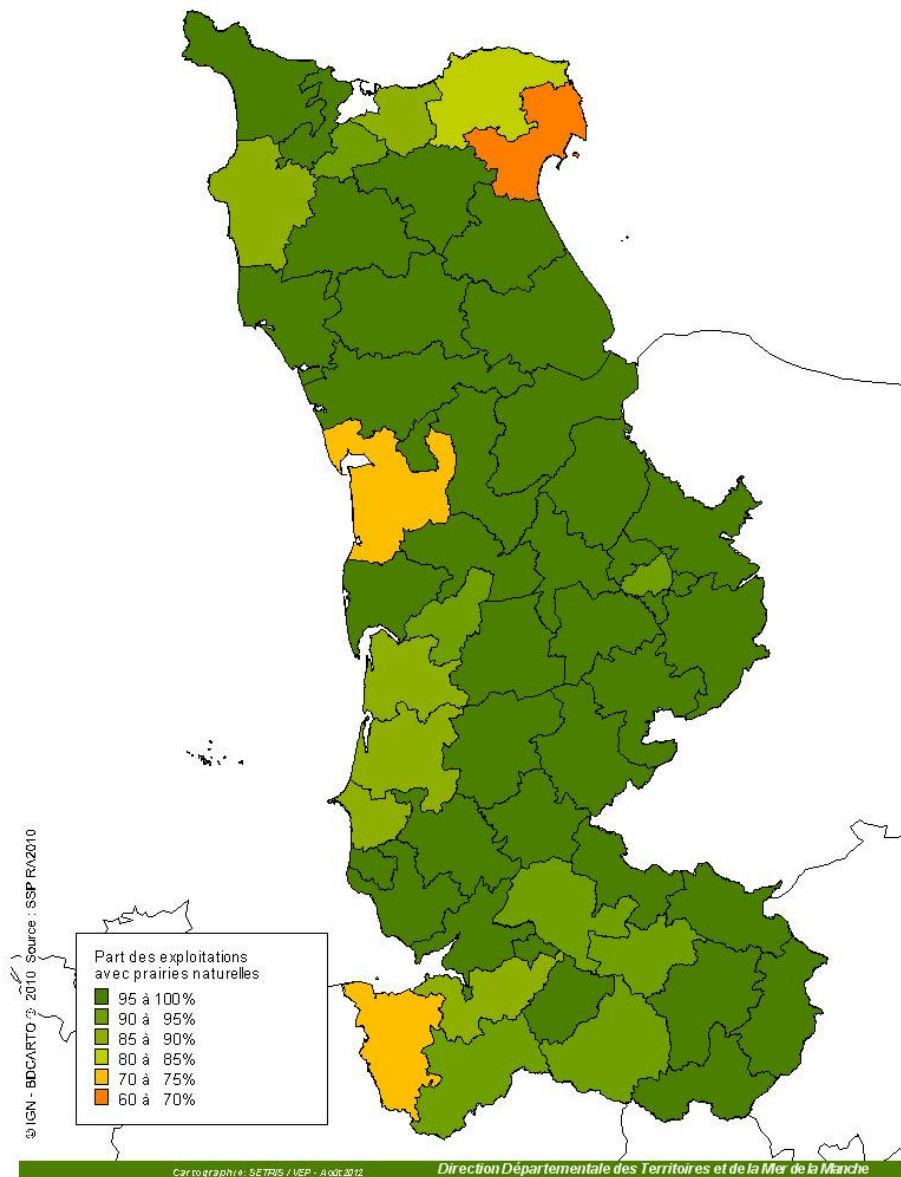
En 2010, les prairies naturelles recouvrent 194 000 ha, soit 45 % de la SAU totale. Il faut remonter à la fin du 19^{ème} siècle (1882) pour retrouver cet équilibre entre labours et herbe.

Depuis 2000, la STH a reculé de 11 000 ha, le mouvement de repli c'est principalement fait entre 1979 et 2000, où son emprise est passée de 80 % de l'espace agricole recensé à 55 %. La baisse sur la dernière décennie est due à la progression des maïs et blés, elle est amplifiée par la progression des prairies temporaires (voir plus haut).

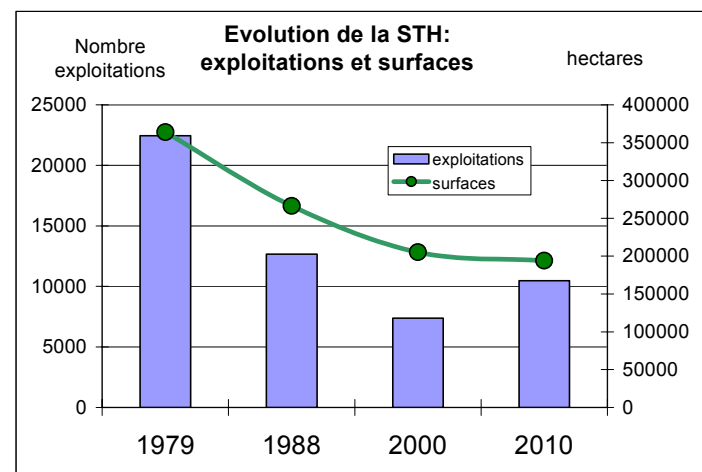


PRAIRIES NATURELLES (STH) 2010

EXPLOITATIONS MOYENNES ET GRANDES AVEC STH



La prairie naturelle est largement associée aux cultures dans la majorité des exploitations (plus de 95% des cas) et des territoires. Elle est absente localement des zones légumières.



3-5-12 La prairie naturelle : vue régionale

En 2010, la prairie naturelle couvre 510 000 ha en Basse-Normandie au sein des exploitations recensées. Elle est fortement présente dans l'ensemble de la Manche du centre et du nord, et sur l'ensemble du pays d'Auge et du Pays d'Ouche. Les rebords du Perche occidental prolongent cette coulée verte vers le sud.

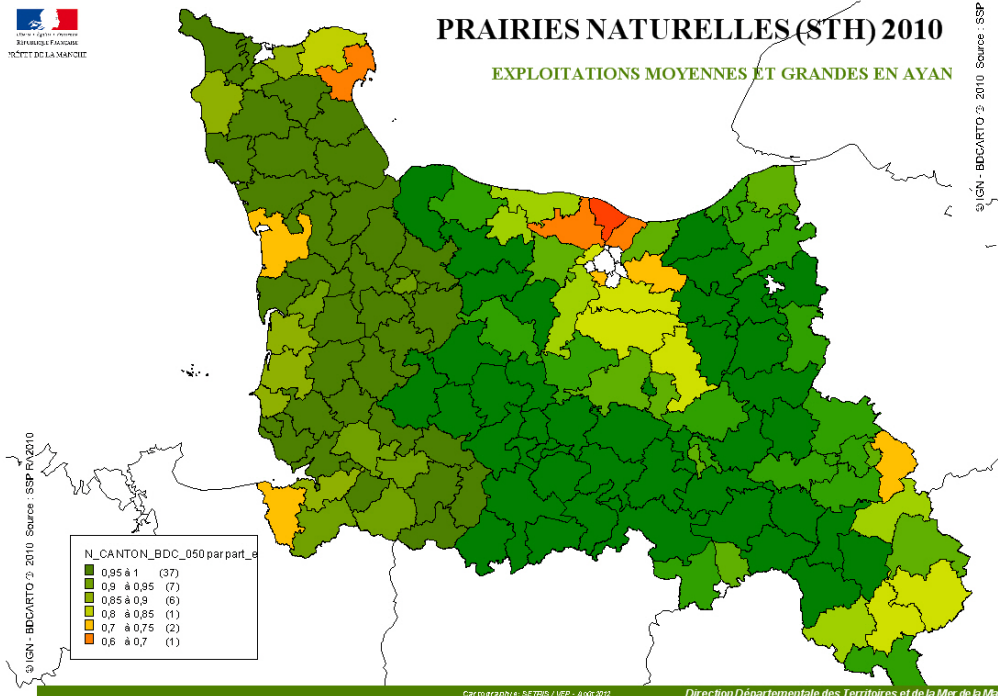
Elle disparaît presque totalement des zones céréalières au nord de Caen, au sud de la Baie du Mont-Saint-Michel.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
NORMANDIE DE LA MANCHE

PRAIRIES NATURELLES (STH) 2010

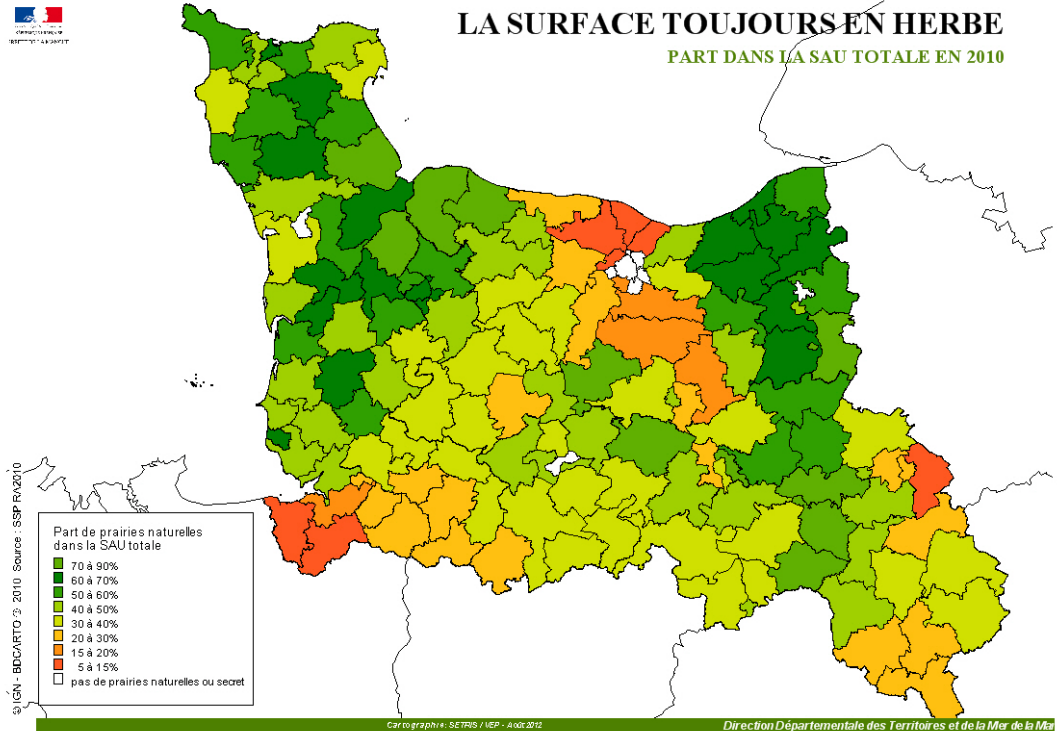
EXPLOITATIONS MOYENNES ET GRANDES EN AYAN



REPUBLIQUE FRANÇAISE
NORMANDIE DE LA MANCHE

LA SURFACE TOUJOURS EN HERBE

PART DANS LA SAU TOTALE EN 2010



L'utilisation de l'herbe est très largement généralisée dans les exploitations. Elle est peu présente sur les terroirs légumiers, dans la plaine de Caen et sur quelques cantons du Perche.

3-5-13 La prairie naturelle : pâturages collectifs

En 2010, 3 088 « grandes exploitations » font pâturer les animaux, dont 96 utilisent des pacages collectifs (*secret statistiques sur moyennes exploitations*). Dans le Calvados moins de 3 exploitations utilisent cette possibilité, aucune dans l'Orne.

Dans le département de la Manche les pâturages collectifs comprennent les marais communaux et les herbus du domaine maritime. 2 490 hectares sont utilisés sur ce domaine. Toujours au sein des grandes exploitations, 5 900 animaux sont en pâture sur pâturage collectif, dont 3 700 ovins.

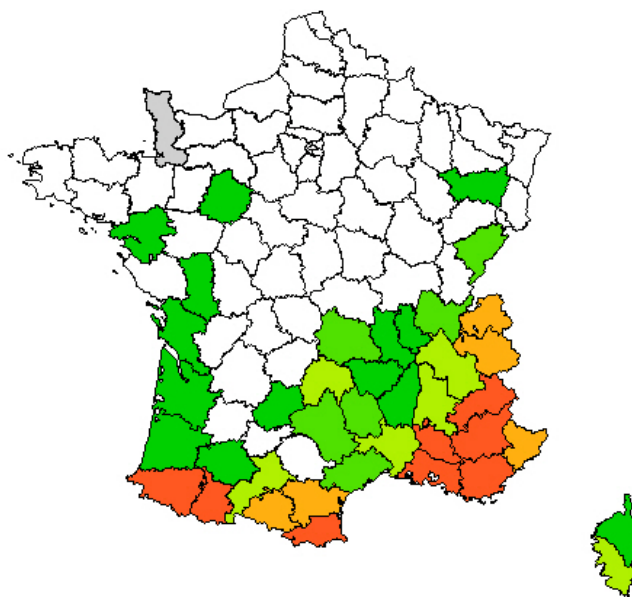
En France les pâturages collectifs sont présents et utilisés essentiellement dans les zones de montagnes (estives, alpages).



Part des exploitants utilisant un pâturage collec

- 30 à 70%
- 15 à 30%
- 10 à 15%
- 5 à 10%
- moins de 5%

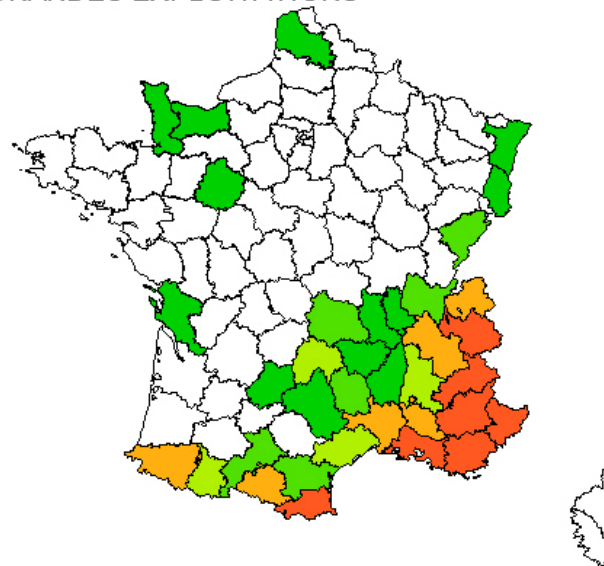
EXPLOITATIONS MOYENNES



LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010

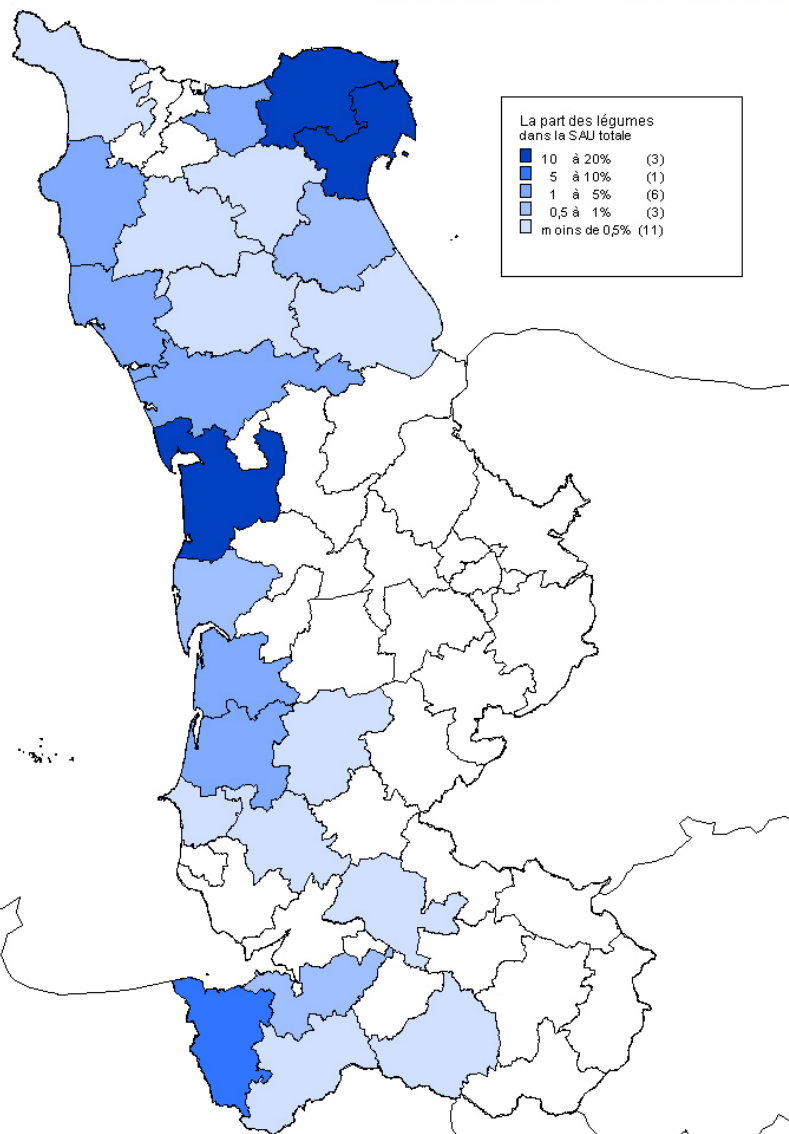
PATURAGE COLLECTIF

GRANDES EXPLOITATIONS



LES LEGUMES DE PLEIN CHAMP

PART DANS LA SAU TOTALE EN 2010



© IGN - BD CARTEO 2010, Source : SSP RA 2010

Cartographie : SETRIS / MEP - Août 2012

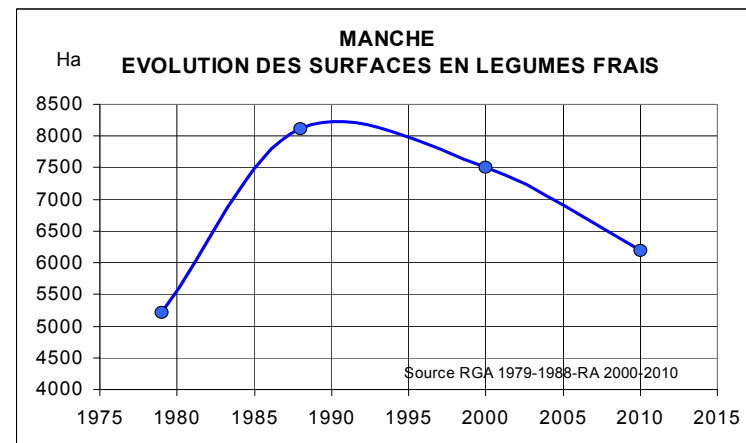
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

3-5-14 Les surfaces en légumes frais

La Manche affiche, en 2010, 6 457 hectares de légumes frais et de pommes de terres. Après une extension de la sole légumière à plus de 8 000 ha en 1988, celle-ci se replie au fil des années. Confrontée à une conjoncture nationale et européenne difficile, l'activité peine à se maintenir sur les terroirs les plus difficiles.

La particularité de cette production est son implantation géographique sur trois bassins de production préférentiels :

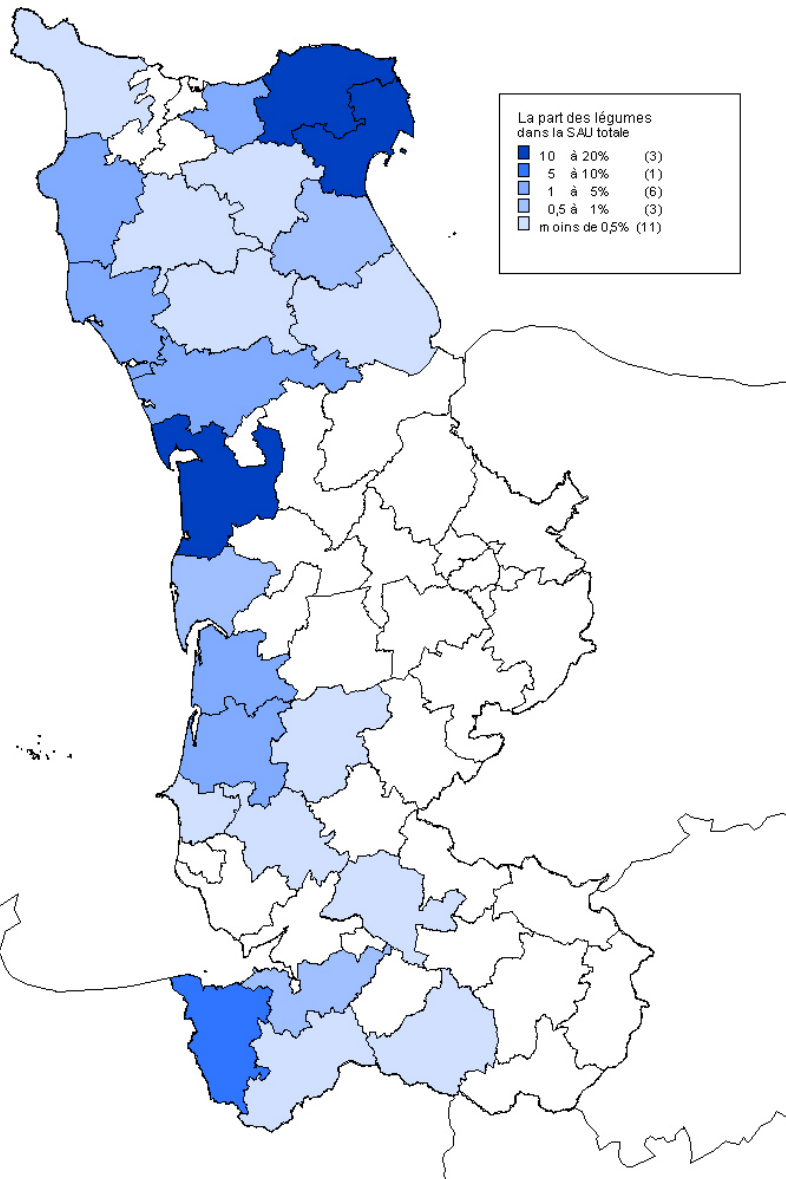
- la Côte Ouest autour des pôles de Créances, Lingreville et Surtainville,
- le Val-de-Saire
- la baie du Mont-Saint-Michel





LES LEGUMES DE PLEIN CHAMP

PART DANS LA SAU TOTALE EN 2010



© IGN - BDCARTO 2010. Source : SSP RA/2010

Cartographie : SETRS / VEP - Août 2012

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

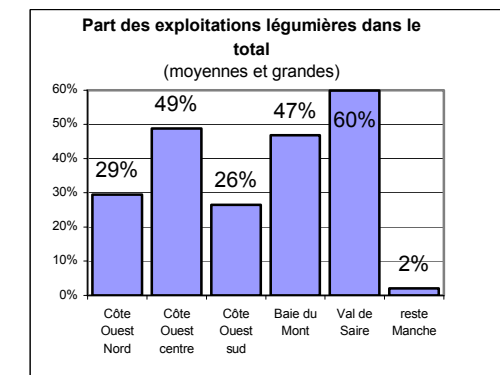
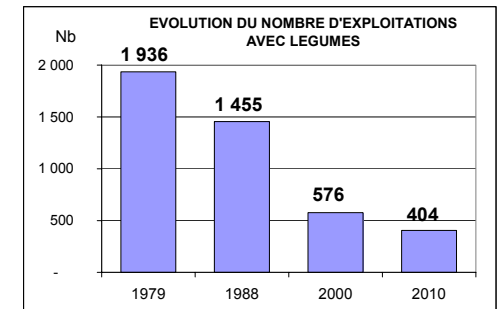
3-5-15 Les exploitations légumières

Le nombre d'exploitations avec des surfaces en légumes (*moyennes et grandes exploitations en 2010, professionnelles avant 2010*) diminué régulièrement de recensement en recensement. La baisse a été très importante entre 1988 et 2000, avec un rythme de -5 % par an, elle s'atténue depuis 2000 avec un rythme annuel de -3 %.

En 2010 il est recensé 405 exploitations légumières « moyennes et grandes », dont 258 « grandes ». Les petites exploitations sont au nombre de 86 unités.

La proportion de fermes avec des légumes a pratiquement été divisée par 2 entre 1979 et 2000. Elle s'est stabilisée à 7 % en 2010.

Sur les bassins de production la part des exploitations légumières peut être importante : 60 % dans le Val-de-Saire, 49 % autour du pôle de Créances et 47 % en Baie du Mont-Saint-Michel.



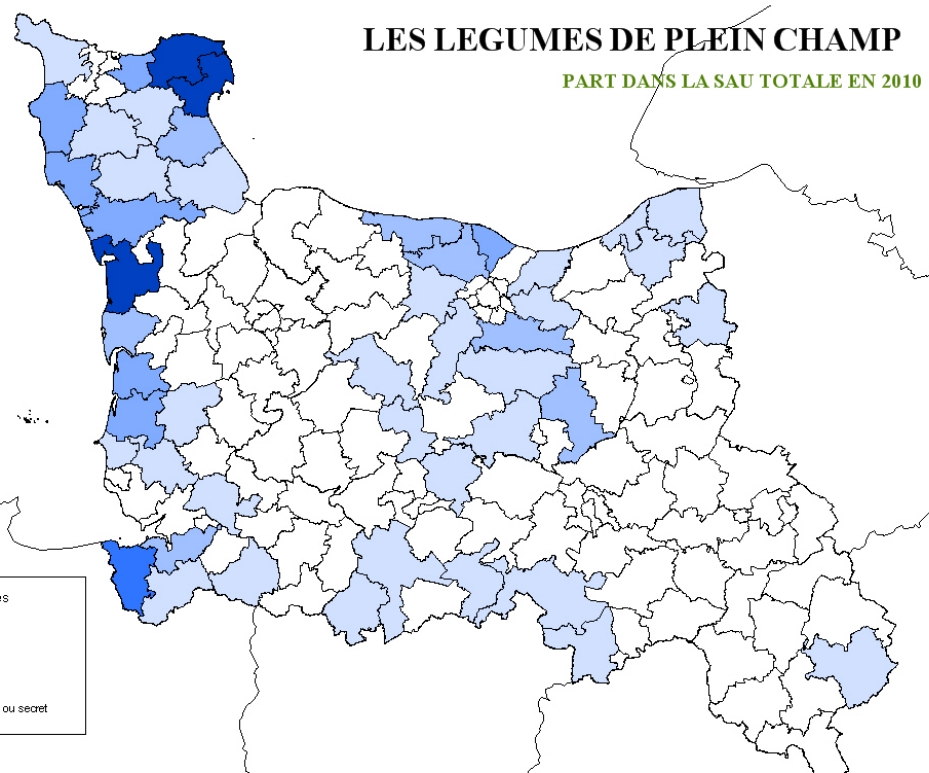
3-5-16 Les légumes frais : vue régionale



La Manche détient 95 % de la sole bas-normande en légumes.
 Le Calvados avec 4 % des surfaces présente quelques îlots légumiers sur la côte de Nacre au nord de Caen et à proximité de Caen. Le reste est disséminé dans les « plaines de Caen-Falaise-Alençon », le Pays Flérien, le nord du Pays d'Auge.

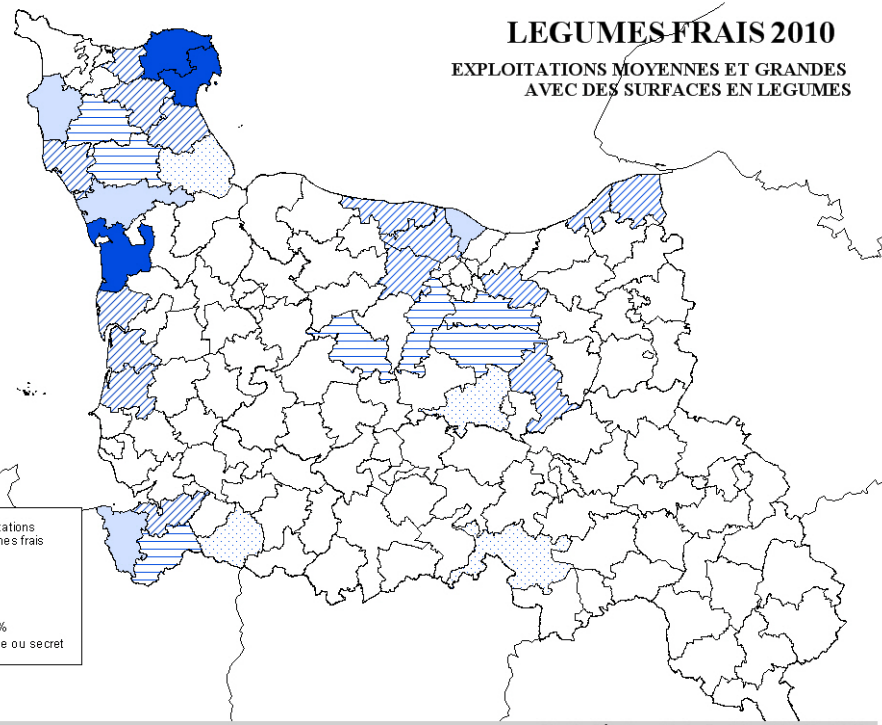
LES LEGUMES DE PLEIN CHAMP

PART DANS LA SAU TOTALE EN 2010



LEGUMES FRAIS 2010

EXPLOITATIONS MOYENNES ET GRANDES
 AVEC DES SURFACES EN LEGUMES

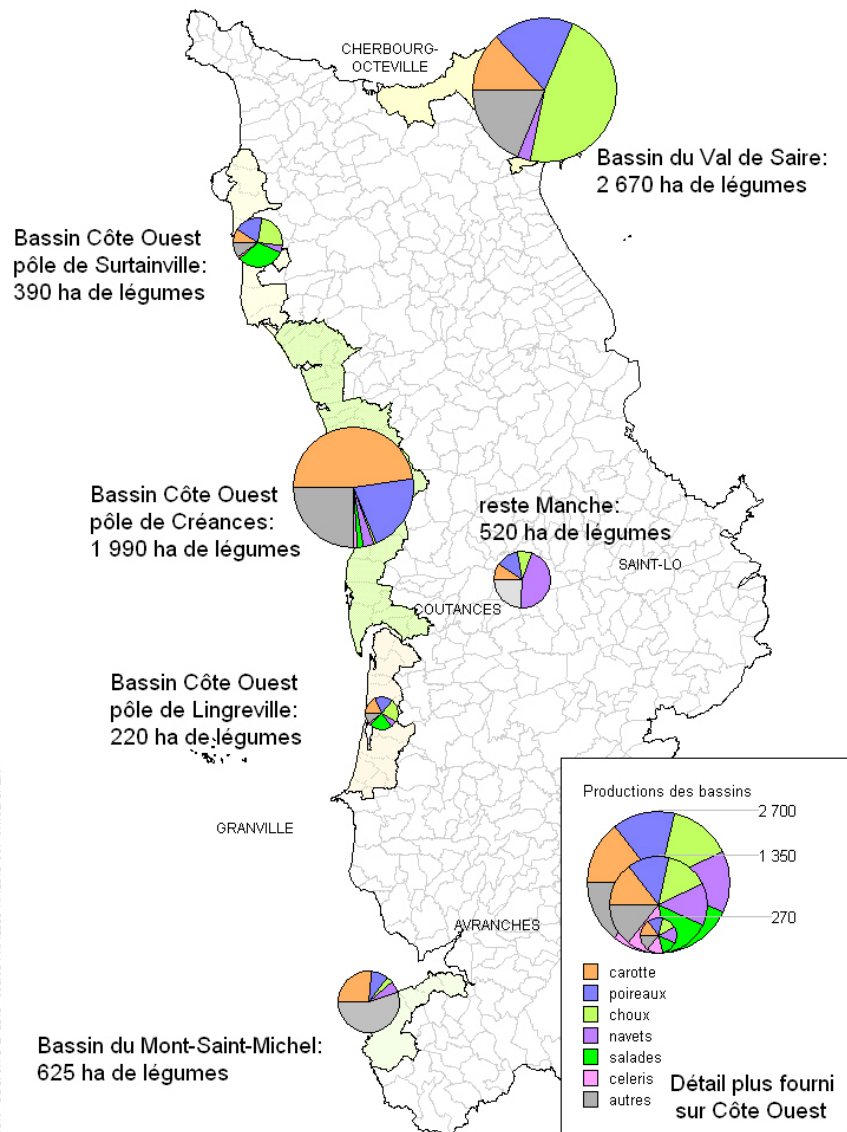


Les exploitations légumières correspondent à une part importante de l'ensemble des exploitations moyennes et grandes dans les cantons de Lessay, Saint-Pierre-Eglise et Quettehou (plus de 10 %) (voir plus haut).

Ailleurs elles sont très marginales en nombre.

LA PRODUCTION LEGUMIERE

Les productions pas bassins en 2010



© IGN - BDCARTE © 2010 Source : RA 2000 RA 2010 SSP SRISE CAEN

Cartographie: SETRIS / VEP - Décembre 2012

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

3-5-17 Les productions

La surface développée en légumes en 2010 totalisait 6 415 ha (hors pommes de terre).

Les productions principales sont la carotte, les choux, le poireau, le navet :

- carotte 1 597 ha
- choux 1 390 ha
- poireau 1 148 ha
- navet 437 ha
- reste 1 390 ha (dont principalement les salades)

Le bassin légumier le plus vaste est celui du Val-de-Saire, avec 2 670 ha de légumes, puis de la Côte Ouest, avec 2 600 ha et enfin de la Baie du-Mont-Saint-Michel, avec 624 ha. En dehors des bassins ou à proximité, 520 ha sont également cultivés.

Sur la Côte Ouest, le bassin s'étale sur plus de 80 km, c'est autour de Créances que la grosse majorité de la production se développe sur 1 990 ha. Le petit pôle de Surtainville rassemble 390 ha, celui de Lingreville 220 ha.

Le Val-de-Saire assure une production variée, mais avec une spécialisation pour les choux : chou-fleur, chou-vert, chou-rouge, chou-blanc,...

La côte Ouest a une palette moins étoffée de légumes : la carotte est largement dominante devant le poireau. Sur les sous-bassins de Surtainville et Lingreville les productions sont plus diversifiées, avec notamment des salades.

Enfin le bassin de la Baie du Mont-Saint-Michel présente une variété de légumes, avec une importante production de salades et plus accessoirement de carottes.